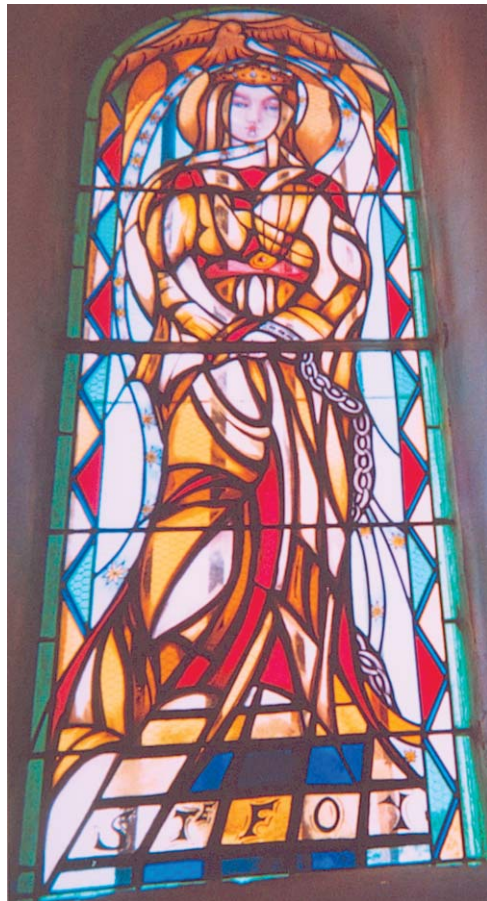


LES AMIS DE SAINTE-FOY ET SA RÉGION



SOMMAIRE

N° 78 - Année 2001 - Cahier n° 2

Danièle PROVAIN
VIE DE LA SOCIÉTÉ

2

Henri BESSON-IMBERT
Protestants du Pays Foyen
sous la contrainte des Autorités
pendant la décennie 1750

4

André PRUNIS

Aspect de Sainte-Foy au XIX^{ème} siècle

15

Jean SURET-CANALE - Alfred BONIS

Une vie au XX^{ème} Siècle

Les Mémoires d'Alfred

26

Danièle PROVAIN

Les réfugiés de Longwy

Guerre de 1939 - 1945

36

VIE DE LA SOCIÉTÉ

DANIÈLE PROVAIN
29 NOVEMBRE 2001

Notre Assemblée Générale s'est tenue le 9 juin 2001, salle Jules Ferry à Sainte-Foy-la-Grande, en présence de Monsieur Robert PROVAIN, maire de la Cité.

Le rapport moral et financier a été adopté à l'unanimité et le Conseil d'administration élu dans sa totalité, à savoir :

Mesdames BERNARD et PROVAIN,
Messieurs BESSON-IMBERT, CHANTEAU,
CHAUGIER, NARDIN, PRADIER et VILLEMIANE.

Le 17 novembre, le Conseil d'Administration réuni a reconduit les membres du Bureau.

L'effectif de nos membres est constant.

Nous avons eu la peine de perdre deux de nos sociétaires : Madame Marguerite LAVOIR et Monsieur BOUTITIE.

Trois nouvelles sociétaires nous ont rejoints dont deux jeunes personnes, ce qui nous réjouit beaucoup.

Une réflexion s'impose pour apporter un souffle venu de l'extérieur. Notre comité de rédaction souhaiterait l'élargir à ses sociétaires.

Je rappelle que les Archives municipales de Sainte-Foy-la-Grande fonctionnent les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14 à 17 heures et sont ouvertes à tous.

Nous avons bien débuté l'année avec le

colloque *Paul BROCA* des 2 et 3 février 2001.

Nous remercions la Municipalité de Sainte-Foy, le Conseil général de la Gironde et le Conseil régional d'Aquitaine qui par leur soutien financier, nous ont permis d'organiser cette importante manifestation culturelle.

Je ne veux pas anticiper sur le rapport moral 2002. Nous reviendrons ultérieurement sur ce colloque. Sachez que les Actes, édités par la Société de Biométrie Humaine sous l'égide du C.N.R.S., seront bientôt disponibles. C'est au professeur CABANIS, Président de la Société de Biométrie Humaine, que nous devons cette publication et nous lui en sommes infiniment reconnaissants.

Vous pouvez maintenant lire sur place à la Bibliothèque municipale de Sainte-Foy, les recueils de poésie de Marc AMANIEUX, écrivain du Pays Foyen. Madame Marguerite DUMAS-AMANIEUX a fait don aux Amis de Sainte-Foy et sa Région, de l'œuvre de son grand-père, et cette générosité nous a comblés. Nous les avons déposés à la Bibliothèque afin qu'ils puissent être connus du plus grand nombre. Il s'agit d'une œuvre authentique qui mérite d'être diffusée.

Les 1er et 2 septembre 2001, nous avons participé au rassemblement des *SAINTE-FOY de FRANCE*, à Sainte-Foy des Landes, accueillis par Monsieur DUCOS, maire de

ce charmant village. Nos sociétaires ont beaucoup apprécié cette manifestation.

Ce fut très chaleureux. Nous avons découvert un pays très convivial et vécu au rythme des fêtes landaises entre le Comice agricole de Villeneuve-de-Marsan et la course landaise de Toujouse.

Un vitrail de l'église représentant *SAINTE FOY*, œuvre de Madame Brigitte NOGARO de Saint-Paul-les-Dax, a été inauguré : c'est l'illustration lumineuse de notre page de couverture.

La prochaine rencontre des *SAINTE-FOY de FRANCE* aura lieu à Port-Sainte-Foy, les 24 et 25 août 2002.

La Présidente.



PROTESTANTS DU PAYS FOYEN

sous la contrainte des Autorités

pendant la décennie 1750

Henri
BESSON-IMBERT

Monsieur Michel VILLEMIANE, membre de notre Association (1) nous a confié un document dont le recto est reproduit ci-contre, conservé dans ses papiers de famille, révélateur des comportements religieux des protestants de la région, au milieu du XVIII^{ème} siècle, susceptibles à tout moment de subir la rigueur des Autorités. (2).

Les informations que comporte ce document, méritent certains commentaires: c'est l'objet de la présente communication, à l'aide d'éléments collectés notamment dans le fonds des Archives municipales de Sainte-Foy-la-Grande.

1er alinéa,

Établi par une personne non identifiée, le document a pour but de rendre témoignage, selon une forme propre aux pratiquants de la Religion Prétendue Réformée.

2ème alinéa, sans repère

Qu'il y ait eu une assemblée le 22 août 1756 renforce l'hypothèse formulée à l'occasion de l'évocation du ministère du pasteur Jean-Louis GIBERT (3). Ce jour-là, en effet, le registre (4) fait mention de quatre mariages (5) dont les témoins sont Pierre RIGAUD, Pierre GREGOIRE, Jean BOULOIGNE et Jean ROGER d'Eynesse Douze enfants sont baptisés ce même jour dont les témoins

sont les trois premiers cités à l'occasion des mariages, Jean GREGOIRE étant dit de Saint-Quentin, et Jean BOULOIGNE d'Eynesse (6). Le lieu de l'assemblée n'est, c'est dommage, pas précisé.

3ème alinéa, repéré " 1° "

Le registre ne révèle pas d'actes pastoraux ce 27 avril 1757, en revanche à la journée du 28 avril il est fait mention de dix mariages et un baptême dont les témoins furent Pierre ALARD, Jean BOUYGNE de Razac, Jean de LA RIGAUDIERE, sieur de La Rivière du bourg du Fleix et Jean PAUVERT de Margueron. L'assemblée n'aurait-elle pas eu lieu durant la nuit - ce qui était fréquent - du 27 au 28 avril ? Le pasteur officiant y fut Pierre DUGAS.

Défendues (7), les assemblées étaient clandestines, convoquées dans un lieu écarté afin d'assurer la plus grande discrétion. Les zones boisées offraient, à cet égard, des garanties protectrices.

De nos jours subsistent deux lieux-dits " La TOUR ROUGE ", l'un sur la commune de La Roquille, l'autre sur celle de Saint-Quentin-de-Caplong, non loin de superficies encore boisées, notamment à La Roquille.

Les archives judiciaires ne révèlent pas la tenue d'assemblée en ce lieu.

4ème alinéa, repéré " 3° "

Le bois de l'Espérance cité pour cette assemblée du 14 août 1757 doit

Qu'au nom de Dieu soit fait
le present - - - amen -

Nous avons été à l'assemblée
le 22 du moi d'aöur - - - 1756

1.^o Plus nous avons été à l'assemblée au bois
de Satorouge le 27 du moi d'avril 1753

2.^o Plus nous avons été à l'assemblée au
Bois de l'esperence le 14 du moi d'aöur
1757 La ou nous avons eu le
bonheur de voir ~~un~~ ministre assemblé

3.^o Plus nous avons été à l'assemblée
à Bibibona le 14 du moi de ~~Novembre~~
1757 La ou nous avons eu le bonheur
de voir quatre ministres assemblés & le
bonheur d'être visités par Messieurs Le
Cavallier de la malchosié & quel que
assistant du régiment d'éichaf

Protestants du Pays Foyen

sous la contrainte des Autorités pendant la décennie 1750

correspondre à la vaste surface boisée dénommée de nos jours “ BOIS DES COMBELLES “, proche du lieu de l'Espérance, sur l'actuelle commune de Pineuilh.

Ce jour-là, il n'y eut qu'un seul baptême, celui d'un enfant né sur la paroisse de Pineuilh, au village de “ Fonssallade “ peu éloigné du lieu présumé de cette assemblée (8). Le pasteur officiant fut Pierre DUGAS, régulièrement présent, à cette époque, dans la région, depuis le 17 juin 1756.

Bien qu'altéré le document paraît indiquer la présence à l'assemblée de “trois “ ministres (9). Le second pourrait être Pierre SOLLIER (10) dont le registre manifeste la présence, dans ce secteur, les 10 août pour un baptême, 11 août pour trois baptêmes et le 12 août pour un mariage. Quant au troisième, pourquoi ne s'agirait-il pas de Jean-Louis GIBERT, bien que condamné à mort, par contumace, à deux reprises auparavant (11) ?

5ème alinéa, repéré “ 4° “

Les informations que comporte cet alinéa sont déconcertantes. Le rédacteur du document semble hésiter sur la date de l'assemblée qui a fait l'objet de rectifications “novembre“ étant surchargé par “d'août“, et l'année “1753“ transformée en “1757“. Première hypothèse, le document n'aurait pas été rédigé sur-le-champ.

Le lieu “ RIBEBON “ offre deux alternatives : il existe, sur la paroisse de Saint-Aulaye un tel lieu-dit; plus vraisemblablement convient-il de retenir celui situé sur la paroisse de Pessac, sur la rive opposée de la Dordogne. Sur ce dernier site eut lieu, en 1754 au mois d'août, une assemblée répertoriée (12) où le registre

des actes relève un retour du pasteur GIBERT après une absence de presque deux mois. Eut-elle lieu le 19 août ? Ce jour-là, en effet, furent baptisés sept enfants (un, de Saint-Quentin - quatre, d'Eynesse - un, des Lèves - et un, de Sainte-Eulalie), et mariés six couples (un, d'Eynesse, -un, de Gensac - un, de Pessac - un, de Saint-Quentin - un, l'époux de Saint -Aulaye et l'épouse d'Eynesse - un, l'époux d'Eynesse et l'épouse de Gensac). A défaut de concordance avec la date, il convient d'admettre que plusieurs assemblées, là comme ailleurs, furent réunies sur le même site.

La ferveur de l'auteur à la vue de quatre ministres assemblés est compréhensible, toutefois en 1753/1754 le corps pastoral est fort restreint; les registres ne révèlent que la présence du seul pasteur GIBERT. Peut-être s'agit-il d'accompagnateurs : “candidats“, chantre, lecteurs étrangers au voisinage et non connus de l'auteur.

Plus inattendue est la réaction à l'égard de la “ visite “ des forces de l'ordre.

L'auteur est-il un naïf, ou s'exprime-t-il avec humour noir ?

La situation était infiniment dangereuse pour les ministres, toujours activement recherchés : un beau coup de filet, tous ceux qui furent saisis (13) en diverses circonstances le payèrent de leur vie. Les autorités n'étaient pas moins rigoureuses à l'égard de ceux qui étaient accusés d'avoir assisté à une assemblée, selon les archives judiciaires conservées. D'autre part, les protestants étaient minutieusement répertoriés, mis à part quelques exempts, car ils étaient soumis, en priorité, à l'obligation de logement des



ARCHIVES MUNICIPALES
SAINTE FOY LA GRANDE
GIRONDE

DE PAR LE ROI.

*CLAUDE-LOUIS AUBERT DE TOURNY, CHEVALIER,
Seigneur de Lambroise, le Mesnil, Pierrefite, Nezel & autres Lieux,
Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître des Requêtes ordinaire de son
Hôtel, Conseiller d'honneur au Parlement de Bordeaux & au Grand Conseil,
Intendant de Justice, Police & Finances en la Généralité de Bordeaux.*



Le Maréchal de Thomond ayant jugé nécessaire, au bien du service & à la manutention de l'ordre public, de tirer de leurs résidences une partie des Brigades de Maréchaussée de notre Généralité, & de les faire passer dans les différens Lieux où leur présence peut être plus utile, sous le commandement du Sr. Prévôt général, pour y agir de façon à empêcher la continuation des Assemblées illicites qui s'y tiennent depuis quelque tems, & ramener à exécution les ordres qui lui ont été donnés pour la sûreté publique; & cette opération demandant que ledit Sr. Prévôt Général se transporte avec ses Brigades, tantôt dans une Paroisse, tantôt dans une autre, suivant la conduite que tiendront les Habitans d'icelles.

NOUS ordonnons aux Maire & Consuls des Villes, Sindics, Collecteurs & Habitans des Paroisses ou le Sr. Prévôt Général trouvera à propos de faire marcher ses Brigades en tout ou partie, de lui fournir à sa première réquisition, pour lui, ses Brigades, Cavaliers & Chevaux, des Logemens & Ecuries convenables, avec le petit ustensile, en y vivant au surplus par lesdits Cavaliers en bonne discipline au moyen de leur solde, & payant de gré à gré les vivres dont ils auront besoin, sauf toutefois l'avoine, foin & paille qui seront fournis par les Sindics, Collecteurs & Habitans, sur les Récépissés dudit Sr. Prévôt Général, les Lieutenans, Exempts ou Brigadiers, pour être pourvu par la suite au paiement, ainsi qu'il appartiendra; Ordonnons que les susdits Logemens & Ecuries, seront par préférence assignés chez les nouveaux Convertis suspects, & aussi lesdits fourages par eux avancés. Défendons à tous Hôteliers, Cabareiters, Boulangers, Bouchers ou autres, vendant denrées nécessaires à la vie, de les renchérir ausdits Cavaliers, à peine, sur les justes plaintes qui en seront portées, d'être condamnés à la restitution, même à perdre le prix de leurs denrées, qui sera remis ès mains des Curés pour être distribué aux Pauvres de leurs Paroisses: Enjoignons à nos Subdélégués, de tenir exactement la main à l'exécution de notre présente Ordonnance, & de donner à cet effet, en cas de besoin, tous ordres qu'il conviendra. FAIT à Bordeaux le 25 Septembre 1757. *Signé, AUBERT DE TOURNY;*
Et plus bas, par Monseigneur, DUPIN DES LEZES.

Protestants du Pays Foyen sous la contrainte des Autorités pendant la décennie 1750

militaires en cours de déplacement ou en séjour prolongé (14).

Concernant les militaires, est-ce raillerie (ou maladresse orthographique) de nommer la maréchaussée “ *la malchossée* “! Quant au régiment de cavalerie, aucune équivalence phonétique avec les troupes de passage ou en quartier, si ce n’est le Régiment des Salles (15)... très souvent représenté dans la région de Sainte-Foy pendant cette décennie.

Si l’ordre chronologique a été respecté par le rédacteur du document, il convient de retenir l’année 1757; compte tenu d’un contexte particulier le mois de novembre est privilégié. Que se passe-t-il alors ?

La France est en guerre contre l’Angleterre et la Prusse (16). Les Anglais jouissent d’une supériorité navale manifeste; pendant dix jours, fin septembre, ils ont croisé aux abords des côtes d’Aunis et Saintonge, et même attaqué et ravagé l’île d’Aix (17). Les autorités de Basse-Guyenne sont sur le qui-vive, peu confiantes dans les populations réformées des vallées du Lot, de la Garonne et de la Dordogne, qui font vraiment fi désormais des règles établies concernant la religion, à l’exemple de leurs frères des Provinces du Midi ou du Sud-Est. Les dispositions très coercitives prévues par la Déclaration royale de 1724 seront donc appliquées, afin de prévenir toute révolte en relation avec un éventuel débarquement anglais (18). Le Maréchal de THOMOND (19) orchestre, avec vigueur et rigueur, le dispositif préventif : 18/9 ordonnance relative au port des armes, 22/9 ordonnance relative à l’interdiction des assemblées, 25/9 la Maréchaussée est mise à l’oeuvre. Le territoire va être quadrillé par les forces de l’ordre.

La Maréchaussée de Guyenne, Prévôt en tête, arrive à Sainte-Foy le 8 octobre, suivie

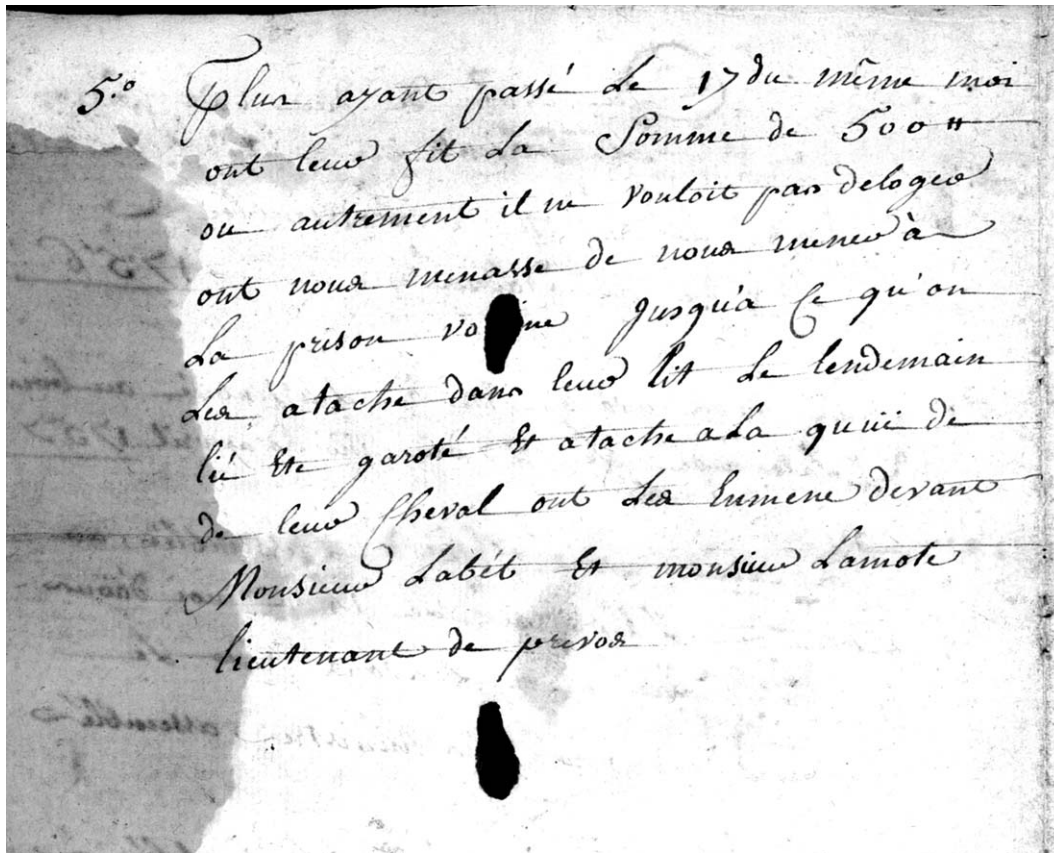
le 9 par des éléments du Régiment des Salles Cavalerie, le tout logé chez l’habitant réputé “ *non catholique* “. En vertu toujours de la Déclaration de 1724 qui a instauré l’obligation scolaire (20), même les régents sont concernés; ils ont charge d’instruire (lecture et écriture), mais aussi charge d’âmes : il leur est rappelé, dans le cadre des mesures de police, qu’ils doivent conduire les enfants “ *à la messe, tous les jours ouvriers* “. Sans doute ne suivaient-ils pas, à la lettre, cette dernière disposition.

Que font les pasteurs ? Se sont-ils réunis, voire avec convocation d’une assemblée ? Ce serait audacieux, mais aussi très dangereux en ces circonstances de narguer ainsi l’Autorité; une certitude, entre le 17 octobre et le 28 décembre 1757, il n’y a aucune trace d’actes pastoraux dans les registres locaux conservés. Ils ne peuvent être étrangers à la rédaction du “ *Placet au Roy* “ (21), dont la copie a été adressée “ *à tous les ministres* “ (22) par la poste le 17 novembre, qui alerte les plus hautes Autorités sur la condition des populations protestantes de la Province “ *opprimé (e) s par des taxes arbitraires* “... “ *exigées à titre d’amende pour les baptêmes ou de contribution pour le logement de la Maréchaussée* “. Le dispositif répressif est bien en place. L’article 3 de la Déclaration royale de 1724 concernant les baptêmes, sera appliqué à la lettre.

6ème alinéa, repéré “ 5° “ (verso du document)”.

Voici un exemple des conditions dans lesquelles les forces de l’ordre s’imposèrent chez l’habitant. Sur la base de la relation détaillée des événements consignés par le

Protestants du Pays Foyen sous la contrainte des Autorités pendant la décennie 1750



curé ANDRAULT de Saint-André-de-Cabeauze (23) des historiens locaux (24) ont eu l'occasion d'évoquer cette période de remise au pas des huguenots récalcitrants " depuis Bergerac jusqu'à Castillon ", mais aussi " du côté de Clairac et Tonneins "

Sans qu'une liste exhaustive ait été dressée, il apparaît, à l'examen de quelques registres paroissiaux des environs de Sainte-Foy, que la plupart des paroisses furent visitées, et il est possible de constater la progression des " visiteurs "...

A Saint Avit de Soulège (25) pas de commentaires sur la présence de la troupe, mais une série de baptêmes " sous condition " est symptomatique : un, le 23 octobre - cinq, le 25 - deux, le 27 - et enfin un, le 29. Tous les enfants ont été baptisés au Désert : cinq, sont qualifiés " naturels et légitimes " (donc issus d'une

union devant le clergé) et quatre, sont qualifiés " naturels " dont les parents sont " prétendus mariés au Désert ".

A Appelles (26), le curé FAURE, dès l'arrivée des forces de l'ordre baptise des enfants en situation irrégulière pour n'avoir pas été baptisés dans les vingt quatre heures : un enfant, le 13 octobre (père inconnu) - 2 enfants, le 25 octobre (dont l'un est " bâtard ") - un autre, le 27 octobre - deux enfin, le lendemain. Bien que le registre n'en précise pas les conditions, les militaires sont bien présents le 17 novembre où six enfants " bâtards " sont baptisés, en effet deux enfants ont pour parrain " un cavalier du Régiment de Sales dont j'ignore le nom " précise l'officier, trois enfants sont sans parrain ni marraine, et le sixième n'a pas de parrain. L'opération ne s'est donc pas

Protestants du Pays Foyen

sous la contrainte des Autorités pendant la décennie 1750

déroulée sans réticence.

A Eynesse (27), les opérations traînent en longueur; pas de commentaire sur le registre paroissial : le 17 novembre, baptême d'un enfant de trois ans trois mois - le 19, baptême de cinq enfants de trois ans à onze mois - le 20, baptême de cinq enfants, dont Marie MESTRE, fille de maître Jean MESTRE et Marianne RIVOIRE, dont le parrain est cavalier du Régiment de Sales - le 21, encore cinq baptêmes, l'enfant le plus jeune a onze mois - le 23 novembre, enfin, deux enfants sont baptisés dont l'un a pour parrain un cavalier du Régiment de Sales, ils ont respectivement quatre ans et demi et trois ans et sept mois. La troupe était bien présente.

A Saint-André-de-Cabeauze (23), le curé ANDRAULT précise la venue, le 18 novembre du "*Sieur LAMOTHE, Lieutenant de Maréchaussée ...à la tête de quelques unes de ses brigades et de quelques cavaliers du Régiment de Salles ... par ordre "du Maréchal de THOMOND" et de Monsieur de TOURNY Fils Intendant pour faire ou vérifier le désavouement général et faire porter à l'église tous les enfants qui n'y " ont pas été baptisés, et ce dans cette paroisse et celles des environs. Les baptêmes ont lieu avec amende à acquitter à des taux variant de dix à cinquante livres.*

Le port des enfants ne se fait pas sans résistance : le Lieutenant "*a établi garnison de trois cavaliers pendant cinq jours chez PAGES métayer du sieur LATERASSE aux Sandeaux dont le fils cadet, qui se dit marié au Désert par un ministre avait décampé avec sa prétendue femme et leur enfant âgé d'environ deux ans pour ne le faire pas porter à l'église*

pour y être baptisé ..."

A Pineuilh (28), paroisse desservie par le vicaire ANDRAULT de Sainte-Foy, baptême d'un enfant "*illégitime*", le 17 novembre; encore un enfant "*illégitime*", baptisé à Sainte-Foy, le 18. C'est le 19 novembre que quinze enfants "*ont été portés à l'église de Pineuilh pour y être baptisés le présent jour par ordre de monsieur de THOMOND*" : ce sont huit enfants légitimes dont deux ont pour parrain un cavalier du Régiment des Sales en quartier à Sainte-Foy, et sept "*illégitimes*" dont l'un qualifié en outre de "*bâtard*" a aussi pour parrain un cavalier du même régiment.

A Saint-Avit-du-Moiron (29), paroisse desservie par le frère Modeste HARDY, Récollet, le 20 novembre baptême de dix neuf enfants qui n'ont pas été baptisés dans le délai de vingt quatre heures, dont l'un a pour parrain "*un cavalier de Sales*" - le lendemain, quatre autres baptisés dont l'un a pour parrain un cavalier de la Maréchaussée, un autre est parrainé par un cavalier du Régiment de Sales.

La situation matrimoniale des parents n'est pas toujours indiquée; les enfants ont de cinq ans à dix jours. Le registre précise que certains extraits "*n'ont pas été écrits dans le mois que les baptêmes ont été faits parce que les parents n'ont pas voulu se rendre pour donner leurs noms quand on les a contraints de faire porter leurs enfants pour être baptisés*".

L'énumération n'est pas achevée, mais le déroulement de l'opération a le même aspect dans d'autres paroisses. Cependant certaines paroisses apparaissent, les registres le révèlent, à l'écart des rebaptisations, telles La Roquille,

Protestants du Pays Foyen sous la contrainte des Autorités pendant la décennie 1750

Ligueux, Saint-Philippe.

Manifestement l'intervention de la force armée fut énergique et non exempte de brutalité. Le Maréchal de THOMOND en charge du maintien de l'ordre demeura intransigeant, il fut encouragé dans sa démarche par le Parlement de Bordeaux dont un Arrêt du 21 novembre 1757 enjoignait "à tous ministres (9) présents dans son ressort de sortir du Royaume", faisait "inhibitions et défenses aux Nouveaux Convertis de se faire marier par des ministres, prédicants, même par des ecclésiastiques autres que leurs propres curés", enjoignait "aux prétendus mariés de se séparer incontinent", déclarait "les enfants qui en seraient provenus illégitimes et bâtards..."

Sans exagérer, les événements qui précèdent s'apparentent à ceux du temps des "Dragonnades"; ils sont, en tout cas, de même nature que ceux qui se déroulent en d'autres Provinces (Dauphiné, Languedoc) au début de la même décennie. En effet, la paix retrouvée après la Guerre de Succession d'Autriche, le Pouvoir disposait de troupes indispensables pour sévir contre les populations à forte majorité nouvelle convertie, selon les attentes du Clergé.

Ici même, quelques années plus tard, la défense du territoire fut le motif de cette politique répressive aussi musclée. IL n'est donc pas sans intérêt de constater que le Maréchal de SENNECTERE, alors gouverneur de SAINTONGE, sut adroitement incorporer, à titre de renfort, parmi les troupes régulières dont il disposait, des supplétifs de conviction protestante. Ces recrues, ainsi que leurs coreligionnaires de la région

côtière, ne manifestèrent, dans ces circonstances, aucune déloyauté à l'égard de la Couronne. Pour cette attitude, et d'une façon générale ensuite, ce militaire, d'origine saintongaise il est vrai, fit preuve de pondération, voire de compréhension, à l'égard des Religionnaires placés sous son autorité (30) tandis que son voisin de Basse-Guyenne, devenu Gouverneur en Languedoc en 1758 conservait encore la conviction intime que les protestants étaient capables de se rebeller... et de nuire à l'ordre public.

(1) Ancien Président, actuellement élu au Conseil d'Administration.

(2) Période dite du "Désert", depuis la Révocation de l'Édit de Nantes (1685) jusqu'à la "Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen" (1789) où la manifestation publique du Culte Réformé fut à nouveau acquise.

(3) Cahier des Amis de Sainte-Foy et sa Région n°2/1997, pages 22 et 23 : les assemblées.

(4) Dr GG 62. Archives municipales de Sainte-Foy.

(5) Le premier dont les époux habitent la paroisse d'Eynesse, le suivant dont les époux habitent la paroisse de Pessac, le troisième dont les époux habitent celle de Caplong, le dernier, enfin, dont l'époux est de la paroisse d'Eynesse, l'épouse de celle des Lèves.

(6) Un enfant de la paroisse de Saint-Avit-de-Soulège, - un, de celle d'Appelles - un, de celle de Thoumeyragues - un, de celle de La Roquille - deux, de celle de Saint-Quentin - trois, de celle des Lèves - enfin trois, de celle d'Eynesse.

(7) Disposition rappelée par la Déclaration royale du 14 mai 1724, article 1er : " Défendons à tous nos sujetsde faire aucun exercice de religion autre que ladite Religion catholique, et de s'assembler pour cet effet en aucun lieu ... à peine contre les hommes

Protestants du Pays Foyen

sous la contrainte des Autorités pendant la décennie 1750

des galères perpétuelles - et contre les femmes, d'être rasées et enfermées pour toujours ... , avec confiscation des biens des uns et des autres ... ".

(8) Doit correspondre au Petit Fonsalade, si les limites de l'ancienne paroisse correspondent dans ce secteur, à celles de l'actuelle commune.

(9) Ce sont les pasteurs; ils se nomment eux-mêmes "Ministre du Saint Evangile", et ont - à de très rares exceptions - reçu une formation particulière à l'étranger, au Séminaire de Lausanne.

Les autorités emploient volontiers le terme "prédicants" ou "ministre de la Religion Prétendue Réformée" "qui ne sont occupés qu'à exciter les peuples à la révolte, et les détourner des exercices de la Religion Catholique et Romaine". Ils sont punissables " de mort ", disposition rappelée dans la Déclaration royale du 14 mai 1724, article 2 ; Les "Sujets" qui les accueillent, les cachent, leur portent secours ou les assistent sont passibles, des peines citées au renvoi (7) ci-dessus.

Les ministres portaient, normalement, pendant les cérémonies une robe noire qui permettait de les distinguer dans les assemblées, de les repérer si l'assemblée était surprise ...

(10) ou SOLIER, un cévenol encore, comme ses prédécesseurs, dont le ministère est attesté à cette époque en Angoumois. Les registres protestants de Segonzac (Archives municipales Segonzac 16), par exemple, portent la marque de sa présence depuis le 26 mars 1757.

(11) Jugement du 21 avril 1753 (Dr B 1779 Archives départementales; 24); jugement du 14 juillet 1756 (Dr C 140 Archives départementales 17).

(12) J. CAVIGNAC "Les assemblées au Désert dans la région de Sainte-Foy au milieu du XVIII ème siècle". Fédération Historique du Sud-Ouest 1966.

(13) Il n'y en eut pas dans la région.

(14) Dr EE 7 Archives municipales Sainte-Foy.

(15) ou "DESSALLES" - Cavalerie.

(16) Guerre de Sept Ans (1756 à 1763).

(17) En face de Fouras, à l'embouchure de la

Charente : une menace pour le port militaire de Rochefort.

(18) Pendant la Guerre des Cévennes (1702 à 1710), les Autorités ont manifesté, à partir de mars 1703, la crainte constante d'un débarquement des Anglo-hollandais au profit de l'insurrection camisarde.

(19) Charles O'BRIEN, vicomte de CLARE, pair d'Irlande, alors Commandant en chef en Guyenne.

(20) Application de l'article V de cette Déclaration.

(21) Dr GG 983 b. Archives municipales de Bordeaux.

(22) Il s'agit là du "Gouvernement" dont plusieurs sont secrétaires d'Etat, dont le comte de SAINT-FLORENTIN, à la Maison du Roi, chargé de la Religion Prétendue Réformée.

(23) Dr GG 22. Archives municipales de Sainte-Foy.

(24) "Sainte-Foy-la-Grande - Vieilles maisons, vieux documents "Docteur Pierre BERTIN-ROULLEAU 1927," Sainte-Foy-la-Grande, son histoire " par Jean CORRIGER par exemple.

(25) Dr I Mi 3281 Archives départementales de la Gironde.

(26) Dr GG 26. Archives municipales de Sainte-Foy.

(27) Dr GG 32. Archives municipales de Sainte-Foy.

(28) Dr GG 51. Archives municipales de Sainte-Foy.

(29) Dr GG 28. Archives municipales de Sainte-Foy.

(30) Les protestants de Basse Guyenne, dans un nouveau Placet au Roy de janvier 1758 dont la copie manuscrite a été adressée à tous les ministres le 3 janvier 1758, demandèrent le sursis à l'arrêt du Parlement de Bordeaux du 21 novembre précédent qui exigeait que " *Les Edits et Déclarations seront exécutés suivant leur forme et teneur* ".

Protestants du Pays Foyen sous la contrainte des Autorités pendant la décennie 1750

Ils se défendirent de toute infidélité et firent référence à l'attitude des protestants d'Aunis et de Saintonge.

Le document comporte une information qui éclaire bien les variations du Pouvoir à propos des protestants : *“ Il est certain qu'en 1726, Monsieur de BOUCHE, Intendant de BORDEAUX, assembla tous les curés de la ville et leur communiqua une lettre de Monsieur le Cardinal de FLEURY, qui leur enjoignait de faire savoir que l'Intention du Roi était que sa Déclaration de 1724 ne fut pas appliquée “.* Le prélat étant mort depuis 1743, ces directives étaient périmées ...

Dr GG 983 b. Archives municipales de Bordeaux.

Ci-dessous, statue de Louis Urbain AUBERT de TOURNY, Intendant de Justice, Police et Finances en la généralité de Guyenne de 1743 à 1757.

Son fils Claude Louis AUBERT de TOURNY lui a succédé à partir du 4ème trimestre 1757.



Inst. m. l. de l'école /
Ecole communale de Mobilier
Libourne, octobre 1882. 007

R1/4

Monsieur le Maire,

Voici la rentrée qui approche et les
élèves de m^r Dubourg, instituteur
communal à Sainte-Foy-la-Grande,
ne trouvent certainement pas de place
sur les bancs qui existent à l'école
communale. Le comité de l'école libre
de Sainte-Foy avait prêt un certain
nombre de bancs à m^r Dubourg, mais
ces bancs ont été retirés et aujourd'hui
il n'y a plus que pour quarante élèves
environ. Il y a urgence à remédier
à cet état de choses préjudiciable aux
intérêts de l'enseignement primaire à
Sainte-Foy-la-Grande.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire,
l'assurance de mes sentiments les plus distingués
L'Inspecteur primaire,
Lussague

ARCHIVES MUNICIPALES
SAINT-FOY LA GRANDE
(GIRONDE)

ASPECTS DE SAINTE-FOY AU XIX^{ème} SIÈCLE

ÉCLAIRAGE

La ville prenant de l'extension, l'installation du gaz sur le boulevard de la Gare et la numérotation des lanternes devenant une nécessité, la Commission administrative fut priée de s'occuper de la question le 14 mai 1882.

Le sieur GROS s'engagea à installer à ses frais les tuyaux et candélabres nécessaires, ce qui entraîna une économie appréciable, seul le gaz consommé étant à la charge de la ville.

L'année précédente, le crédit voté pour l'éclairage fut dépassé de quarante huit francs quatre vingt dix neuf centimes, somme couverte par le crédit des dépenses imprévues.

PROJETS DE BÂTIMENTS SCOLAIRES

L'article 176 de la loi du 28 mars 1882, obligeant chaque commune à se doter d'une caisse des écoles, une somme de cinquante francs fut votée et inscrite au budget additionnel cette année-là.

Une commission municipale, chargée de la surveillance et de l'encouragement à la fréquentation des écoles, fut créée.

En firent partie, Messieurs DELPECH, SIVER de LAGOANERE, RIVIERE, ORRY, de BRUGIERE et FAUCHER.

Trois mois plus tard, Monsieur DUBOURG, instituteur, et Mademoiselle LOUX,

institutrice communale, demandèrent la nomination d'un instituteur et une institutrice adjoints. Le Conseil agréa ce projet, à condition que la commune soit exonérée des frais de logement des susdits.

Pour les mêmes raisons d'économie, la disjonction fut demandée (au point de vue de l'instruction primaire) des communes de Saint-Philippe et de Pineuilh d'avec Sainte-Foy, cette dernière devant construire ses propres maisons d'école.

Les locaux actuels des écoles laïques de Sainte-Foy ayant été déclarés insuffisants et insalubres par l'Inspecteur d'académie, en novembre 1882 et février 1883, le sous-préfet de Libourne demanda au maire, monsieur BORDERIE, de bien vouloir réunir le Conseil municipal pour l'examen d'un projet de location de l'ancien collège protestant, situé rue de l'Orme (rue Jean-Jacques Rousseau), dans l'ancien immeuble des "Filles de la Foi".

Deux écoles communales (garçons et filles) laïques, devaient être installées provisoirement et seraient dirigées par des maîtres protestants.

Cet ancien collège paraissait être le seul bâtiment convenable, sa location fut fixée à la somme de mille cinq cents francs par an. Cette somme devant être supportée exclusivement par la caisse municipale (jusqu'au moment où la ville de Sainte-Foy aura présenté son propre projet de construction de bâtiments scolaires), le Conseil fit les plus expresses réserves au sujet des droits de la

ANDRÉ
PRUNIS

Aspects de Sainte-Foy au XIX^{ème} siècle

commune devant toute juridiction ou autorité compétente. D'autant que l'on précisait : si ce projet était repoussé, le préfet passerait outre, dans le seul intérêt de la scolarité à Sainte-Foy.

Des travaux indispensables furent prévus : réparer les planchers des deux logements des instituteurs, ainsi que celui de la classe des filles, si une institutrice adjointe est nommée, une séparation en briques ou en planches s'imposera dans la classe des filles.

Le beau et vaste jardin sera converti en cour pour les filles, avec lieux d'aisance près du préau. Il faudra ouvrir une fenêtre supplémentaire dans la classe des filles et remplacer toutes les vitres cassées.

Le jardin sur lequel donnent les logements de maîtres, sera partagé en deux parties égales et la cour des garçons sera limitée par une claire-voie.

Les logements de l'instituteur et de l'institutrice seront complètement séparés.

De même, le préau des filles sera fermé par un mur, afin de supprimer toute communication entre les deux sexes.

Enfin, la cuisine de l'institutrice sera réparée et ce local sera rendu propre et convenable.

Le Conseil refusa ces conditions et le 4 mars 1883, le préfet de la Gironde notifia au maire, l'arrêté comportant la signature d'un bail, entre monsieur LASSAGNE, inspecteur primaire à Libourne, au nom de la commune de Sainte-Foy, et la société propriétaire du collège protestant, pour location de ces bâtiments, au prix de mille cinq cents francs annuels et pour deux années consécutives, à partir de l'exécution

des travaux demandés.

Les représentants des actionnaires de cet ancien collège, furent : Messieurs Jean MARROT, conseiller d'arrondissement et négociant en vins, domicilié à Sainte-Foy Jean-Jacques MATIGNON, même profession, domicilié à Eynesse et Pierre-Adolphe LOREILHE, propriétaire à Sainte-Foy.

Si la commune de Sainte-Foy fait construire un local pour les écoles, le présent bail sera résilié de plein droit.

Il ne semble pas que ce projet fut mené à son terme, car le 18 juin 1886, le maire, Monsieur MICHAUD, réaffirma son opposition personnelle et celle du conseil municipal à cette opération "préjudiciable aux intérêts communaux, dont il est le gardien vigilant".

Le local de la rue Sainte-Catherine (actuellement, rue Chanzy) qui a longtemps servi d'école communale depuis sa création devait être occupé de nouveau par les garçons ou par les filles, ceci dépendant de l'ouverture d'une école à Pineuilh. Cette école, tout en retirant ses enfants de Sainte-Foy, privera également la ville d'une somme annuelle de cinq cent soixante et onze francs quarante deux centimes.

La situation était encore la même en 1891, puisque le maire, accompagné des membres de la Commission scolaire, se rendirent dans le local des écoles communales, afin de prendre les mesures nécessaires relativement aux fournitures scolaires, pour satisfaire aux obligations de la loi du 29 janvier 1890.

AFFAIRE MARROT

En 1881, monsieur Adrien MARROT demanda des indemnités à la ville, prétextant que sa maison, lors du nivellement et le pavage

Aspects de Sainte-Foy au XIXème siècle

de la rue du Temple (actuellement, rue Alsace-Lorraine) avait subi des dommages compromettant sa solidité.

La Commission des travaux publics se transporta sur les lieux, le 17 mai 1882. Renseignements pris, elle estima que cette demande devait être repoussée, ces travaux n'ayant en aucune façon nui à cet édifice.

Cette maison était depuis fort longtemps dans un tel état de délabrement, menaçant la sécurité publique, que le Conseil demanda au maire de prendre toutes mesures utiles, pour procéder à sa démolition.

Cette conclusion fut déposée au greffe du Conseil de préfecture et le maire obtint tous pouvoirs pour défendre la commune dans le procès qui s'en suivit.

Le 15 septembre 1883, la ville accepta de payer au plaignant, la somme de deux cent cinquante francs en dédommagement du préjudice causé à sa remise et à son écurie, par l'abaissement du sol de la rue du Temple.

Le surplus de la demande étant rejeté, le sieur MARROT fut condamné aux dépens. Les honoraires de l'avocat de la ville, dans cette affaire, s'élevèrent à deux cents francs.

Le mémoire collectif de messieurs HENRIQUET et LABBE, experts dans ce procès, fut renvoyé à la Commission des finances de la ville, pour compléter ces renseignements.

PÉAGE DU PONT

Une souscription fut lancée en juillet 1881, pour supprimer les droits de péage et assurer la libre circulation sur le pont de

Sainte-Foy, à partir du 1er janvier 1884. Au bout de deux ans, elle s'avéra insuffisante, plusieurs souscripteurs éventuels étant décédés ou ayant quitté la ville. Le sous-préfet demanda au Conseil d'en assurer le recouvrement complet et de verser à l'État la somme de quatorze mille quatre cent quinze francs, afin de régler la totalité de la dépense assignée à la commune.

La municipalité refusa de s'engager au sujet de la souscription, mais accepta le paiement des quatorze mille quatre cent quinze francs, à la condition de la livraison gratuite du pont à la circulation, à la date précitée.

Cette souscription étant limitée dans le temps, le Conseil accepta de porter sa participation à la somme de dix huit mille francs, en reculant la limite de son engagement au 1er semestre de 1884.

Le 20 février 1884, la souscription se monta à la somme de deux mille huit cent trente deux francs et la municipalité offrit de verser immédiatement cet argent et de payer le reste dû, au moyen d'une imposition extraordinaire, sur les années 1893, 1894 et 1895. Cette dernière devant rapporter quinze mille deux cent vingt six francs, la somme prévue serait donc atteinte à la date impartie.

Le 27 juin 1884, le préfet fixa la part contributive de la ville à dix huit mille quatre cent quatre vingt francs, en demandant le versement immédiat du montant de la souscription.

La municipalité envisagea de contacter un emprunt de quinze mille francs à la Caisse des chemins vicinaux, ce qui fut refusé le 13 octobre suivant, sous prétexte

Aspects de Sainte-Foy au XIX^{ème} siècle

que le pont de Sainte-Foy donnait le passage à une route nationale et non vicinale.

Pour faire face au versement de la somme promise, dans un délai aussi court, le Conseil décida de maintenir les termes exacts de sa délibération du 20 février précédent.

Le 14 juillet 1885, devant les réclamations pressantes de l'Administration supérieure, la municipalité se résolut à contracter un emprunt de vingt deux mille quatre cent trente trois francs vingt cinq centimes, au taux maximum de 5 %.

Monsieur Etienne Jules BOUHET, propriétaire à Sainte-Foy, s'engagea à prêter à la ville, la somme de vingt trois mille francs, aux conditions ci-dessus et le 28 août, monsieur PIGANEAU, concessionnaire du pont empocha la somme de deux mille huit cent vingt cinq francs au titre de rachat du péage.

LAVOIRS, POMPES ET POMPIERS

Il existait deux lavoirs à Sainte-Foy : un, à la porte de Bergerac, sur le rance, le second à la porte Perrine (actuellement, Place Broca), sur le Véneyrol.

Pour le premier, une somme de deux cents francs fut votée pour réparations et agrandissement en 1883.

Neuf arbres verts gênants son accès, furent mis en adjudication l'année suivante.

Pour le second, une somme de cinq cents francs fut attribuée pour sa construction en 1883. Pour son amélioration la même année, en septembre, on vota la somme de mille cent cinquante cinq francs, plus un crédit supplémentaire de six cent cinquante cinq francs. A cause de la saison avancée, seuls les entrepreneurs de la ville furent

autorisés à soumissionner.

Le 2 juin 1885, il fallut ajouter encore la somme de mille deux cents francs pour terminer ces réparations.

La ville était desservie par trente quatre pompes dont quatre à chaque coin de la place d'Armes (place Gambetta ou de la mairie actuelle).

L'abattoir lui-même (à l'emplacement actuel de l'école primaire, avenue Paul Bert) en avait plusieurs dont une aspirante et foulante, alimentait un bassin de cinq mètres cubes environ, dont l'eau s'écoulait par sept robinets distributeurs. Dans ces conditions, le Conseil estima que la situation hygiénique de la ville, qui fut d'ailleurs toujours excellente, continuait à être sauvegardée et le fit savoir au sous-préfet de Libourne, le 15 mai 1901.

Le 19 mai 1887, une décision fut prise concernant le fonctionnement des pompes de la ville : lorsque l'adjudicataire des pompes sera avisé de la panne de l'une d'entr'elles, s'il ne la répare pas dans les vingt quatre heures, la réparation sera effectuée à ses frais.

Pour les pompiers, une somme de cent cinquante francs fut prévue pour l'équipement des hommes de service des pompes à incendie. Cette somme jugée insuffisante, fut ensuite portée à cent quatre vingt treize francs.

Le 12 décembre 1892, un local spécial fut prévu pour recevoir les pompes à incendie et leur matériel.

RUES ET PONT DU VENEYROL

Le 28 mai 1890, une commission composée de messieurs BON, ORRY, RIVIERE et SIVER, fut

Aspects de Sainte-Foy au XIXème siècle

chargée de donner un nom aux rues et boulevards n'en possédant pas. Les habitants de la rue de l'Hôpital (actuellement rue Langalerie) réclamèrent l'assainissement de leur quartier.

A cette fin, l'achat du terrain de Monsieur VINCENT fut décidé, pour permettre l'ouverture de cette voie sur la promenade du Quinconce (foirail). Cela coûta la somme de deux mille francs, portée sur le budget supplémentaire de 1890, augmentée de deux cents quatre vingt onze francs soixante seize centimes pour honoraires de Maître DELAGE-DUMOULIN notaire à Sainte-Foy.

En février 1891, cette commission des rues proposa d'honorer la mémoire de certains des enfants de Sainte-Foy, aujourd'hui disparus, s'étant signalés par quelques actes méritoires au cours de leur vie.

Dans ce but, il fut décidé que la partie du boulevard, entre la halle et l'abattoir, prendrait le nom de Jean CHARRIER. C'est aujourd'hui le boulevard LAREGNERE. La voie comprise entre l'abattoir et la gare (actuellement, avenue Paul BERT), s'appellerait Jean-Baptiste BORDERIE, ancien maire. La route comprise entre l'abattoir et le foirail se nommerait, comme aujourd'hui Charles Pierre Anselme GARRAU. Enfin, la partie comprise entre la place du foirail et la place des Victoires (actuellement Jean JAURES), prendrait le nom de Pierre Louis GRATIOLET.

Le 12 décembre 1892, la propreté de la ville laissant à désirer, la création d'une escouade de plusieurs hommes fut décidée pour nettoyer les rues et ainsi rendre la ville plus accueillante.

Quelques mois plus tard, le 19 avril 1893, pour faciliter ce travail, l'achat d'une

balayeuse fut décidé. Coût : huit cent quatre vingt dix francs.

Le 15 octobre 1890, une lettre du sous-préfet demanda au maire, Monsieur MICHAUD, de faire exécuter des travaux au parapet du pont, sur le ruisseau du Véneyrol, pour faciliter le passage du chemin de grande communication n° 102 à l'entrée de la ville (aujourd'hui, avenue du Maréchal LECLERC).

Mais s'estimant insuffisamment informé sur la nature des travaux, le Conseil ajourna ce vote jusqu'à de plus amples renseignements.

Le 10 juin 1891, ce projet fut abandonné.

Le 25 mai 1894, l'autorisation de curer le ruisseau le Véneyrol, fut demandée au préfet, car la retenue des eaux actionnant le moulin (actuellement, parking du Super U) était devenue un centre pestilentiel, préjudiciable à la santé publique.

Le 9 août 1900, la municipalité fut saisie d'un projet de service de voitures sur route, pouvant relier, sur la rive gauche de la Dordogne, la ville de Libourne à celle de Sainte-Foy. Dans un premier temps, il s'agirait de réunir Branne à Sainte-Foy, par Gensac. Mais le conseil municipal, avant de s'engager plus avant, désira connaître la part contributive de la ville.

ADMINISTRATION DE L'ORPHELINAT

La municipalité, le 30 août 1883, se pencha sur l'administration de l'orphelinat, créé et légué à la commune par son donateur l'abbé RABION, ancien curé de la ville. Bien que jouissant d'un revenu fixe de mille trois cent soixante quatre francs par an, la commission des finances estima cette somme insuffisante

Aspects de Sainte-Foy au XIX^{ème} siècle

pour l'entretien de vingt orphelines en moyenne et du personnel dirigeant. Jusqu'à ce jour, la directrice n'avait sollicité aucune aide, trouvant les fonds nécessaires par ses propres moyens, il fut donc décidé de ne rien changer à son mode de direction, de lui laisser l'entière liberté pour l'emploi de cet argent, pour le bien-être des enfants et l'intérêt de la commune. On rechercha donc des ressources nouvelles, des dons privés, etc. ...

Le 30 mars 1898, madame BRUGIERE, née DAMBIER, fit don de mille francs à cette institution.

FÊTES ET RÉJOUISSANCES DIVERSES

Le 15 février 1883, la création d'une école gratuite de musique fut décidée. Pour cela, monsieur OFFROY, professeur à l'École normale de danse, reçut une indemnité quatre cents francs.

Le 10 juin suivant, un concours musical fut organisé à Sainte-Foy et le Conseil alloua la somme de cinq cents francs.

L'année suivante, monsieur BOUCHER, secrétaire de la société L'AVENIR, proposa l'organisation d'un autre concours musical au mois d'août. La municipalité accepta d'accorder une subvention prise sur le prochain budget supplémentaire, à condition que ce concours ait lieu sous son patronage.

Cette même année, la Société de gymnastique de Mourennes, par la voix de son président, monsieur MARTINET, sollicita une subvention pour organiser un concours de tir. Une somme de cent francs fut votée.

Le 22 août 1890, le Conseil reçut une proposition de la Société Philharmonique,

d'organiser au moins une fois par mois, un concert public et gratuit.

Cette demande fut acceptée avec reconnaissance et une somme de quatre cents francs allouée, avec promesse de récurrence l'année suivante.

Le 10 novembre 1884, monsieur MARTEL demanda la création d'une quatrième foire annuelle, entre celles de septembre et de mars. La commission administrative proposa la date du 20 novembre, qui fut adoptée. A cette occasion, les forains bénéficièrent du plaçage gratuit sur les diverses places disponibles.

Un marché aux moutons sera ajouté à chaque foire, mais l'occupation des emplacements sera limitée à deux semaines maximum.

Le 14 juin 1888, la fête annuelle du Comice viticole et agricole de l'arrondissement de Libourne, devant se tenir à Sainte-Foy, le Conseil vota une somme de deux cents francs pour ériger une estrade et cinquante francs pour l'achat d'une médaille.

Le 21 septembre 1893, une somme de deux cent soixante quinze francs quatre vingt dix centimes fut votée, pour fêter l'arrivée d'une escadre russe dans le port de Toulon et agrémenter le séjour de ses marins en terre de France.

Le 25 mai 1894, deux cents francs furent alloués à monsieur BOISSEAU, pour organiser la fête de Jeanne d'Arc et le comité de la fête locale reçut une subvention de six cents francs.

L'Organisation de fêtes avec bals gratuits ou payants, générait des conflits entre la municipalité et la Société des droits d'auteurs dont les

Aspects de Sainte-Foy au XIXème siècle

agents demandaient souvent des taxes exagérées.

Par exemple, lors de la fête locale de 22 et 23 août 1897, alors que la société demandait vingt cinq francs, le maire en offrit quinze, somme suffisante selon lui, pour une audition gratuite de musique et deux bals, dont un seul payant.

Par contre, pour la fête locale de 1893, comptant trois séances payantes, on exigea seulement dix huit francs.

En 1894, la Société des auteurs exigea la somme de cent francs sous prétexte que la buvette n'avait pas été mise en adjudication. Cette année-là, la fête se passa sans la musique de cette société.

En 1895, avec festival musical, régates et bals pendant deux jours, la taxe ne s'éleva qu'à vingt francs.

C'est en 1896, qu'elle fut la plus élevée, cinquante francs mais avec une troupe d'opérette, lâchés de ballons et bals payants pendant deux jours.

Un autre fait illustre bien que les prix demandés par les agents de la Société des auteurs, étaient des plus fantaisistes. Quelques années auparavant, des courses de chevaux furent organisées à Saint-Antoine-de-Breuilh et l'agent de Sainte-Foy, tout en percevant les droits, se réservait la vente des liquides. Or une année, le comité d'organisation s'adressa à un autre industriel que lui, pour vendre bière et limonade. Dès lors, il exigea la somme de quarante francs, en menaçant d'intenter un procès en cas de refus. Les organisateurs, bien conseillés, s'adressèrent alors à l'agent de Bergerac qui, lui, ne demanda que quinze francs.

Enfin, une société musicale du canton

de Sainte-Foy fut citée devant le juge de paix pour refus de paiement des droits. Mais ayant apporté la preuve que toutes les démarches prévues avaient bien été faites avant le concert, toutes les poursuites furent abandonnées.

Devant cette mauvaise foi manifeste, la municipalité assura le préfet qu'avec des agents sérieux et convenables, toutes ces difficultés disparaîtraient, à la satisfaction de tous.

CHEMIN DE FER

Le 9 août 1884, le conseil municipal accueillit favorablement un vœu des habitants de Castillon, tendant à obtenir un train de nuit sur ligne de Libourne au Buisson.

Pour la construction d'une marquise à la gare de Sainte-Foy, une somme de trois cents francs fut votée et le maire fut prié de s'entendre avec les municipalités des autres communes desservies par cette station, afin de parfaire la somme de cinq cents francs demandée par la sous-préfecture, pour cette réalisation.

Sur une nouvelle demande du sous-préfet, le 10 avril 1894, le Conseil décida de s'en tenir à la délibération précédente et refusa de continuer à s'occuper de cette affaire.

Le 13 février 1901, Messieurs CHAVAROCHE et GRENOUILLEAU attirèrent l'attention de la municipalité sur les défauts constatés à la gare de Sainte-Foy.

Insuffisance de la gare de marchandises, non adaptée au trafic résultant de la reconstruction du vignoble dévasté par le phylloxéra.

Encombrement des quais pendant de longues périodes et marchandises

Aspects de Sainte-Foy au XIX^{ème} siècle

entassées sans abris, en-dehors des quais pendant des semaines et ce, depuis deux mois environ.

Les gares de Bordeaux et Libourne ont des tarifs inapplicables à celle de Sainte-Foy.

En conséquence, le Conseil émit le vœu que la Compagnie d'Orléans entreprenne les agrandissements nécessaires et surtout la couverture des quais devenue indispensable. Le personnel de la petite vitesse devrait être plus nombreux pour assurer de façon satisfaisante les arrivées et les départs.

Enfin que des tarifs réduits pour Le Mans et Limoges soient applicables à la gare de Sainte-Foy, comme ils le sont depuis Libourne et Bordeaux.

Enfin, le projet d'établissement d'une ligne de chemin de fer de La Réole à Sainte-Foy est vivement souhaité par cette dernière.

Le tracé passerait par Morizès, Sauveterre, Pellegrue, Landerrouat, Caplong, Les Lèves, Riocaud, Margueron, La Roquille et Pineuilh, où s'opérerait la jonction avec la ligne Libourne-Le Buisson.

Ce serait un énorme bienfait pour beaucoup de communes se trouvant à l'heure actuelle, éloignées de quatorze à quinze kilomètres de tout moyen de communication.

STATUES BROCA ET GRATIOLET

Le 26 juin 1888, Monsieur BATTANCHON, président du comité de l'érection d'une statue à Paul BROCA, demanda son appui au maire.

Après un échange d'observations, le Conseil décida de confirmer son opposition

(séance du 16 mai 1881, voir cahier n°77 - année 2001 - Amis de Sainte-Foy et sa Région).

Cependant, la municipalité, après une demande auprès des ministres de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, afin d'obtenir un crédit pour l'érection d'une statue au docteur GRATIOLET, se déclara heureuse de pouvoir honorer en même temps la mémoire de ses deux illustres concitoyens. Une commission composée de messieurs MARTEL, BON, ORRY et MARTIN, fut chargée de résoudre cette question.

FUNÉRAILLES DE MILITAIRES

Le 13 septembre 1884, le Conseil homologua une délibération de la Commission administrative de l'hospice au sujet du tarif des funérailles pour les soldats décédés dans leur famille ou à l'hôpital, proposé par le ministre de la Guerre : vingt huit francs pour les simples soldats, trente cinq francs pour les sous-officiers, quarante neuf francs pour les officiers subalternes et cinquante cinq francs pour les officiers supérieurs.

Les frais supplémentaires de cérémonie religieuse ne seront en aucun cas, supportés par la commune.



Aspects de Sainte-Foy au XIXème siècle

DÉPARTEMENT
DE
GIRONDE
SOUS-PRÉFECTURE
DE
BOURNE

Sub-Rachat

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

095

Libourne, le 8⁷ 1881.

° DIVISION

° BUREAU

N° III

0191

Monsieur le Maire

M. le Préfet me fait connaître que par lettre en date du 27 août vous l'avez informé que les souscripteurs avaient renouvelé leurs engagements et que, par suite, le Conseil municipal pouvait garantir le paiement de la somme de 15000 f déjà votée en vue du rachat du pont.

M. le Préfet me charge de vous inviter à réunir le Conseil municipal en session extraordinaire d'urgence et à lui demander un vote à cet égard.

Vous voudrez bien m'adresser sans retard deux copies de la délibération qui aura été prise.

Conformément à l'art 10. de la loi du 5 mai 80 et vu l'urgence, je vous autorise à recevoir la date de convocation à 24 heures.

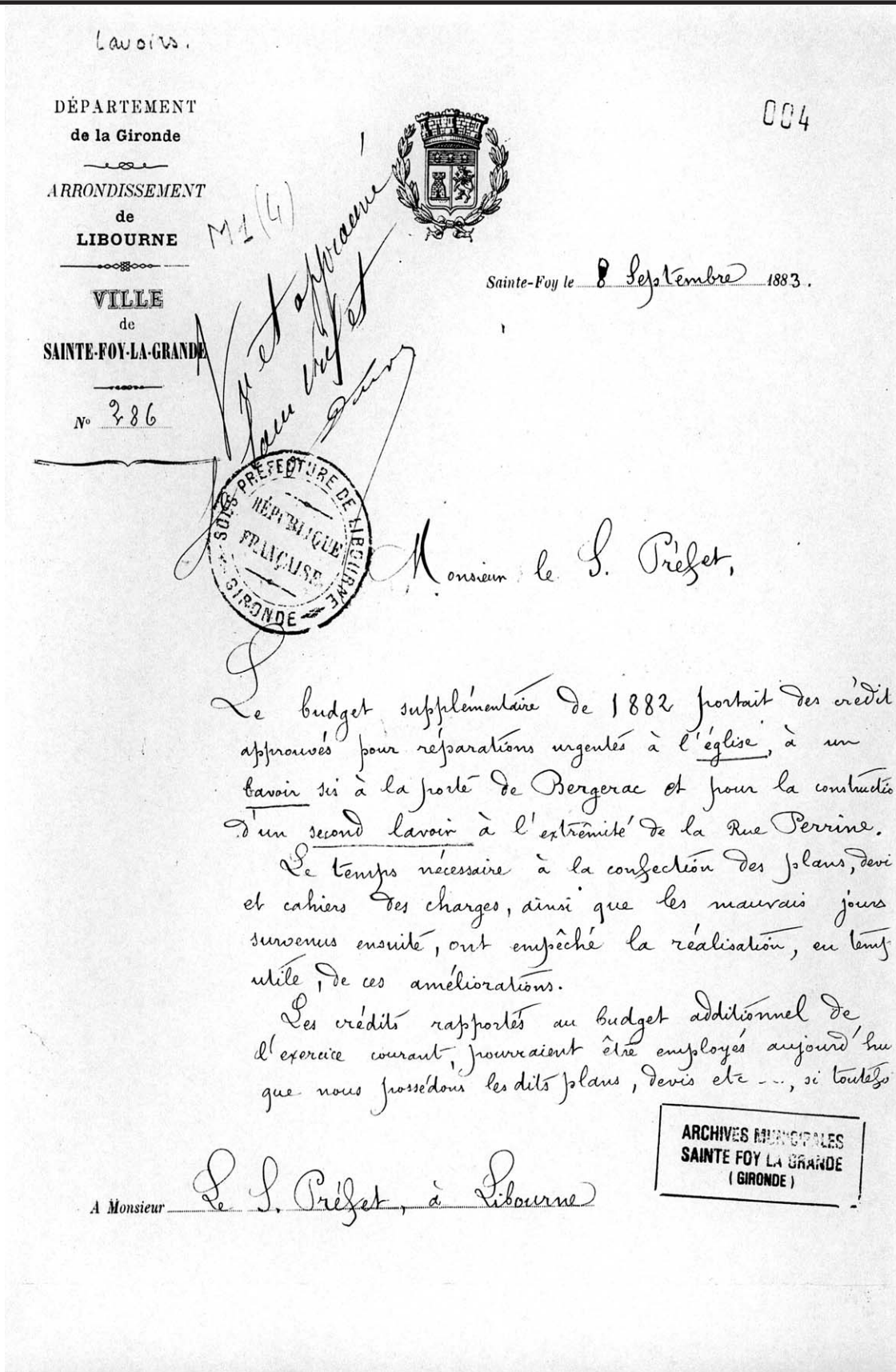
Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes considérations la plus distinguées
Le Maire Préfet.

[Signature]

A Monsieur le Maire Foy.

ARCHIVES MUNICIPALES
SAINTE FOY LA GRANDE
(GIRONDE)

Aspects de Sainte-Foy au XIXème siècle



Aspects de Sainte-Foy au XIXème siècle

Sociétés artistiques et musicales

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
SOUS-PRÉFECTURE DE SAINTES
N° 123 R 251

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

668

Saintes, le 19 Janvier 1884

Monsieur le Maire

M. Offroy, professeur à l'école normale de Saintes, a demandé à M. le Préfet 1° l'autorisation d'ouvrir un cours public et gratuit de musique vocale à S. Foy, 2° l'approbation d'une allocation de 400 fr. votée à cet effet par le Conseil Municipal.

M. le Préfet a donné pareille réponse à ce sujet, et inscrit au budget supplémentaire de 1883 à titre d'indemnité pour cet objet; mais ce crédit n'a pas été autorisé.

Dans ces conditions la demande de M. Offroy ne saurait être accueillie. M. le Préfet me charge de vous en faire bien l'un informé.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Sous-Préfet
[Signature]

ARCHIVES MUNICIPALES
SAINTES FOY LA GRANDE
(GIRONDE)

A Monsieur le Maire à S. Foy

1333

UNE VIE AU XXème SIÈCLE

Les Mémoires d'Alfred

**JEAN
SURET-CANALE**

**ALFRED
BONIS**

Innombrables sont les biographies ou autobiographies des hommes illustres, à un titre ou à un autre, ou qui se prennent pour tels.

Voici une autobiographie toute simple, d'un obscur, d'un sans grade, d'un simple homme du peuple de notre région.

Cette vie, qui a occupé presque tout le XXème siècle (né en 1915) nous donne une image de ce qu'a été la vie de nos populations rurales durant ce siècle.

Un siècle marqué par deux guerres mondiales (enfant orphelin à l'âge de trois mois, père tué au front). Puis, la deuxième guerre mondiale : mobilisé en 1936, de retour de captivité en 1945 : 9 ans loin des siens.

Une vie de dur labeur, et pour finir, 3 000 francs par mois de retraite.

Le sort de beaucoup de nos concitoyens, ceux dont on ne parle guère.

Jean SURET-CANALE

LES MÉMOIRES D'ALFRED

Je suis né le 23 juin 1915 dans une petite maison seule au milieu des bois dans le fin fond du Périgord noir au lieu dit Verdal d'Anliac (canton d'Excideuil - Dordogne). Ma mère, mariée, est tombée veuve ; j'avais trois mois, mon père s'étant fait tuer à la guerre de 1914-1918, le 27 septembre 1915 à Saint-Hilaire-le-Grand. Avant moi étaient nés une sœur et un frère, ils sont morts tous les deux dans la même semaine, le 14 et le 19 mai 1914 (1).

En 1919, ma mère se remarie : elle a un fils, mon demi-frère René. Elle va habiter un petit village, à La Borgne, commune d'Anliac. A six ans, je vais à l'école à Anliac. Il y avait trois kilomètres à faire. Mon instituteur se nommait La Salvetat ; j'étais un très bon élève. A douze ans, ma mère et mon oncle quittent la Dordogne pour venir comme domestiques à La Roquille, en Gironde. Ici, je continue mes études ; à quatorze ans, j'ai eu mon certificat d'études au mois de juin 1929, et le premier juillet, je suis allé comme apprenti forgeron dans le bourg, pendant trois ans, puis comme ouvrier chez le même patron. Ensuite, je suis allé comme ouvrier à Saint-Avit-du-Moiron ; j'y suis resté un an, puis je suis allé à Villeneuve de Duras (Lot-et-Garonne) jusqu'à mon service militaire.

Je suis parti à l'armée le 20 octobre 1936, deux ans d'active à la caserne de l'Épine à

Bordeaux. J'ai fait quinze jours de classe; comme j'étais auxiliaire, après les classes, je suis affecté à l'Hôpital Robert Piqué, employé au service général, à l'usine biologique (dite "pompe à merde"); au mois d'avril on demande des volontaires pour l'hôpital thermal de Barèges ; je suis volontaire,"peinard"; pendant quatre mois je suis affecté à l'usine électrique avec trois autres copains. Nous étions en dehors de l'hôpital, pas d'appel, nous mangions sur place ; la nuit, je couchais sur la Centrale car il y avait une turbine à surveiller, qui faisait tourner une dynamo pour produire l'électricité. J'ai été volontaire deux périodes de quatre mois, deux années consécutives. Octobre 1938 : la guerre menace ; je devais être libéré, mais on me garde quinze jours.

Ensuite, la guerre est évitée, je suis libéré le 15 octobre ; je rejoins mon foyer où ma mère m'attend ; je reprends aussitôt mon métier de forgeron à Villeneuve-de-Duras jusqu'au 19 mars, où je reçois un avis d'appel de toute urgence pour rejoindre ma caserne, pour un exercice de quinze jours. Je rejoins mon foyer, je dis à ma mère que j'avais reçu un ordre militaire pour rejoindre l'armée. Toute émue, elle me dit : "Eh bien mon petit, il faut faire ton devoir ; tu pars". Le lendemain 20, c'était la foire à Sainte-Foy-la-Grande ; avec les copains qui étaient dans mon cas, nous avons fait la fête, et le lendemain, départ pour Bordeaux.

Les Anciens étaient tous revenus, et les Bleus étaient là. Pendant trois semaines, on nous laisse tranquille ; puis chacun de nous revient à son ancien poste (moi, à la "pompe à merde").

Les chefs nous considéraient comme les "disponibles" et nous avions droit à

une permission de trente-six heures pour ceux qui étaient hors de la garnison ; mais mon adjudant-chef me voyait indispensable à l'usine, me refusait 36 heures et ne m'en accordait que 24. Au détachement, j'expliquais à un sergent-chef de service que j'habitais à Sainte-Foy, et que je quittais ma famille pour prendre le train Sainte Foy - Bordeaux Bastide, de là, je traversais le pont de pierre à pied pour rejoindre la caserne de l'Épine par le chemin des orphelins ; mais par la suite, je m'étais fait une clef et je passais par le portail de l'usine biologique, je traversais l'hôpital pour me rendre à la caserne. C'était interdit, mais comme je n'étais plus bleu, je risquais le tout pour le tout.

Plus tard, le sergent du détachement me dit : "A ta place, je demanderai le rapport du commandant et je lui expliquerais la situation". Demander le rapport ? J'avais la trouille ! Puis enfin, armé de courage, le sergent m'y conduit. Le commandant me reçoit très gentiment et il me demande mon problème ; je lui explique ce que j'ai dit plus haut. Quand je lui dis que j'habitais Sainte-Foy, il avait dans son bureau une carte d'état-major, et avec une baguette il me dit : "Voyons, voyons, pour aller à Sainte-Foy, il faut passer par Libourne et Castillon, où il y a du bon vin". Il se mit à rire et me prit ma permission qu'il avait déjà en mains et me dit qu'à partir de ce jour, l'infirmier matricule 2286 aurait une permission de 36 heures comme tous les disponibles : signé à l'encre rouge, "Le commandant".

Mais voilà : le lundi matin, je n'étais pas à mon poste : mon adjudant s'est inquiété ; à l'appel, les copains me disent : "Tu sais, tu vas être puni ; tu es en retard". Je ne réponds pas, je rejoins l'usine. A peine

Les Mémoires d'Alfred

arrivé, voilà mon adjudant. Je le salue. Il me dit : "Que faisiez-vous ? Il n'y avait personne à l'usine". Je lui réponds : "Mon adjudant, vous m'avez refusé la permission de 36 heures et le commandant me l'a accordée, ainsi que celles qui suivent." Il ne dit rien, mais tout en bougonnant : "Après un supérieur, je n'y peux rien" et à partir de ce jour, j'obtins quand je n'étais pas de garde, mes 36 heures.

Mais dans la semaine (c'était un samedi), avec deux autres copains, nous sommes passés à côté du commandant de la caserne, et nous ne l'avons pas salué, car nous étions tête nue. Il a fait appeler le copain et lui a demandé qui nous étions, et pourquoi nous ne l'avions pas salué. Mais le copain n'a pas voulu nous dénoncer ; alors, le commandant nous fait appeler et nous donne huit jours de consigne.

Nous allons à la soupe ; moi qui avais une permission de 36 heures, l'adjudant me l'a déchirée, vu que j'étais consigné. Les deux copains étaient de garde, mais moi, comme j'étais permissionnaire, je n'ai pas pu prendre la garde, remplacé par un copain. Le soir, le caporal-chef de service me fait appeler et m'enferme en prison. J'étais tout seul. Le lendemain matin, il m'oublie, et m'ouvre la porte avec une heure de retard.

J'étais absent à l'appel. L'adjudant-chef me fait appeler et me demanda ce que je faisais ; je lui dis : "Mon adjudant, j'étais en prison". "Oh, me dit-il, en prison, Mais pourquoi ?" Alors je lui ai raconté mon histoire. Il prend le téléphone, demande le commandant, et lui dit que j'étais en retard d'une heure, et que j'étais en prison. Le commandant ne se rappelait plus qu'il m'avait donné huit jours de consigne. Mais le caporal-chef, au lieu de me mettre en

salle de consigne, où l'on est plusieurs, m'avait enfermé en prison, croyant bien faire. Quand le commandant l'a su, il m'a fait appeler avec le caporal-chef, et comme j'étais indispensable à l'usine, il m'a enlevé ma consigne ; le caporal-chef, pour m'avoir mis en prison et mis en retard d'une heure à l'usine, a eu du commandant huit jours d'arrêt. C'était moche pour le caporal, car il n'était pas payé.

L'exercice de quinze jours a duré jusqu'à la déclaration de guerre le 3 septembre, et le 17, les copains et moi-même prenions le train avec tout le barda qui s'impose au 18ème Train-Hippo. Nous nous sommes arrêtés plusieurs fois, et au bout d'une quinzaine de jours, nous sommes arrivés dans un village de la Meuse, à Bantheville, où le génie avait fait une grande croix rouge pour signaler "Hôpital militaire". Je faisais partie d'un G.A.C.A. (groupement d'ambulances de Corps d'Armée). J'étais affecté aux cuisines. Nous étions onze, à peu près tous des environs de la Gironde. Ce fut la belle vie pendant huit mois. On n'aurait pas dit que c'était la guerre.

Mais le 13 mars, ça s'est gâté : les Frisous ont attaqué par la Belgique ; nous avons évacué le patelin où nous étions campés, et avons atterri à Bras, à quelques kilomètres de Verdun ; nous y sommes restés environ un mois. Nous étions 140 donneurs de sang ; nous y sommes tous passés ; moi, j'ai donné du sang à un blessé, corps à corps.

Puis, nous avons été encerclés par les Boches ; nous partons, nous arrivons dans les Vosges, dans un bois, couchant dehors sur des brancards pendant une quinzaine de jours. Le commandant est allé en

reconnaissance à Saint-Dié, au bout d'un moment il revient et nous dit "Il faut vite partir. Gardez sur vous le brassard de la croix rouge et votre livret militaire". Nous partons avec deux fourgons où était le ravitaillement. Nous arrivons dans un hôpital à Saint-Dié, mais personne ne nous veut. On couche dehors dans une cour.

Deux jours plus tard, des side-cars passent : ce sont les Frisous. Mais il n'y a pas eu de coups de feu du côté de chez nous. Tout se passe bien, mais nous sommes faits prisonniers.

Nous partons sur la route avec les sentinelles ; on marche pas mal de kilomètres, puis on embarque dans un train de marchandises (80 par wagon, debout) pour arriver dans un pré à Sélestat ; on y reste environ un mois à crever de faim ; après cela nous partons par la route, à pied, pour Strasbourg, en deux étapes ; les femmes du pays nous apportaient du ravitaillement, des œufs, des pommes, de l'eau à boire, mais les sentinelles crevaient les seaux avec leurs baïonnettes.

Enfin, avec mille peines, nous arrivons à Strasbourg à la caserne Baratier, près de la cathédrale ; nous étions à peu près 100 000 hommes. Nous avons formé un groupe de 10 hommes, après que j'aie perdu tous mes copains cuisiniers ; sur la route était tombé un soldat français ; une sentinelle me dit : "Amène le à l'hôpital". J'ai arrêté une voiture, une femme très gentille nous amène à l'hosto. C'est là que j'ai perdu tous mes copains.

Avec le groupe de dix hommes que nous avons formé, il y avait parmi nous un

sergent du train qui était assez débrouillard. Je n'ai pas besoin de dire que c'était la famine ; tous les jours, les ambulances venaient chercher les malades occasionnés par la dysenterie. Mais le sergent entend un chef allemand qui dit "Ceux qui veulent de l'eau, à la pompe". Avec mes dix bidons de deux litres, je me précipite, mais je n'étais pas le premier, il y en avait peut-être une vingtaine avant moi. Quand j'arrive à la pompe, l'eau s'arrête : je suis reparti sans flotte. Les Boches ont réquisitionné un soldat du train pour aller récupérer les chevaux qui étaient dans les champs. Notre sergent lui dit : "Si tu nous trouves du ravitaillement, pense à nous". Nous avons encore de l'argent de poche. Il nous a ramené quelques paquets de nouilles et du sel. Pendant ce temps là, moi, j'ai récupéré des épluchures de pomme de terre qui passaient par le caniveau, et j'ai ramassé des feuilles d'ormeau et des orties. Pendant ce temps, notre sergent entend qu'on demandait deux hommes pour la corvée des chiottes ; vite, il nous en parle, et nous sommes volontaires, moi le premier avec un camarade. Nous partons faire la corvée ; cela nous rapporte de l'eau à volonté et du pain. Avec tout ce que j'avais récupéré, j'ai fait de la soupe ; tout cela nous a maintenu sans trop crever de faim. Nous sommes restés environ un mois à Strasbourg.

Nous embarquons sur une péniche sur le Rhin. Les Boches nous donnent du ravitaillement pour deux jours : une boîte de un kilo de boudin et un pain pour chacun. Il y a des copains qui ont mangé tout le même jour, tellement ils avaient la fringale, tandis que nous, mon groupe, nous avons un peu de réserve, nous avons économisé. Le lendemain, après deux

Les Mémoires d'Alfred

jours de péniche, nous débarquons à Wesel, en Allemagne, et nous partons, toujours à pied au Stalag VI F Bocholt. Sur la route, les enfants allemands nous jetaient des pierres. Au Stalag, nous étions tous mélangés, les hommes de troupe, les sous-officiers, et le service de santé dont je faisais partie.

Après quelques mois, on rassemble 200 hommes pour l'inconnu ; nous arrivons à l'usine Mannesmann, dans une baraque, à côté des hauts-fourneaux. Moi je dis "Ils nous ont amenés là pour nous faire tuer". Un copain me dit (il était d'origine russe), après m'avoir tapé sur l'épaule, qu'ici nous ne risquons rien des bombardements ; c'était une usine internationale, il y avait des capitaux français, anglais, belges, etc. Et en effet, jamais il n'est tombé de bombes pendant huit mois que j'y suis resté. Dans l'usine, nous étions 200 prisonniers.

Un grand chef nous rassemble, nous fait mettre en rangs, et demande à chacun ce qu'il faisait dans le civil. Quand ce monsieur est passé près de moi, je n'ai pas voulu dire que j'étais forgeron, je lui ai dit que je ne faisais rien.

Nous nous sommes trouvés dix dans mon cas, et on nous a donné le plus mauvais boulot, c'est-à-dire décharger des wagons de minerai de 20 tonnes qu'il fallait faire passer par dessus bord à pleine pelle, à deux par wagon. Avec moi, j'avais un curé ; il n'avait pas l'habitude de manier la pelle, il a eu des ampoules aux mains, et au bout de deux jours, il est tombé, n'a pas pu tenir le coup, et je suis resté seul ; j'ai dû finir de décharger le wagon ; je n'en pouvais plus ; j'ai attrapé une douleur entre les deux épaules. Le lendemain, j'ai demandé à aller

à l'infirmerie, mais pas reconnu malade, j'ai repris le boulot, mais la force m'a manqué ; la sentinelle qui me surveillait criait : "Arbeit ! Arbeit !", ma schuppe (pelle) me tombait des mains. A deux fois, la sentinelle me met la baïonnette sur la poitrine, et je lui dis : "Pousse", et moi j'avançais, et lui reculait. Mais à côté nous avons un vieux Boche placé au-dessus de lui, responsable du boulot. Il a vu le manège et il a dit à la sentinelle de me laisser, il voyait bien que je n'en pouvais plus, que j'étais trop faible, il m'a amené à l'infirmerie, il s'est fâché, et j'ai eu huit jours de repos ; à ce que j'ai compris, je l'ai su après, il avait été prisonnier en France en 1914-1918, il avait été bien nourri et bien traité par les Français.

Pendant les huit mois de mon séjour à l'usine, je ne voulais pas travailler pour les Boches ; j'ai fait sept sabotages en un mois. On nous faisait porter des rails qu'il fallait redresser à la presse ; il m'était tombé un rail sur un pied: vite j'ai crié, les civils ont téléphoné à l'ambulance ; deux minutes après, elle était là ; à l'infirmerie de l'usine j'ai été très bien soigné, une semaine de repos, je n'avais rien de cassé, mon pied gonflé. Huit jours de "tire-au-cul".

Après cela, on m'a mis aux convertisseurs où on faisait la coulée du fer, de la fonte, de l'acier. Devant les fourneaux, il faisait très chaud - 80 degrés - ; nous étions torse nu. La grosse porte qui fermait les convertisseurs ne tenait pas fermée, il fallait la tenir ouverte, et avec cette chaleur, c'était intenable. Il y avait un anneau pour la tenir, mais il était cassé, il fallait souder l'anneau. Le chef me dit : "Porte le à la forge, le forgeron (Schmied) le soudera". Mais un jour, deux jours, trois, et jamais la pièce n'était soudée. Le quatrième jour, j'y

suis allé, j'ai allumé la forge, j'ai soudé la pièce et je l'ai ramenée."Ah, me dit le grand chef, quand même !". Je n'ai pas dit que c'était moi qui l'avais fait, mais on m'a dévoilé ; le lendemain quand le grand patron est arrivé, quelqu'un lui a dit que c'est moi qui l'avais soudée. Et le chef me dit : "Tu étais forgeron dans le civil" et je n'ai pas pu me dérober."Si vous l'aviez dit au début, vous auriez été planqué tranquille".

Ca n'a pas manqué, le lendemain un civil allemand est venu me chercher et me dit : "Voilà, tu vas être tranquille ; là tu as une forge, et tu vas nous débloquent tous ces écrous boulons qui servaient à tenir les traverses en bois des rails". Il fallait chauffer ces boulons à blanc et les mettre dans l'eau ; mais voilà, je ne me rendais pas compte que j'en avais mis beaucoup à la fois dans la forge ; j'en avais fait le double du forgeron allemand d'à côté, et le lendemain, j'étais félicité, et l'autre avait eu une belle engueulade. J'ai compris les jours suivants, et je n'en ai presque pas fait.

Alors, le chef m'a sorti et m'a mis aux concasseurs au 3ème étage pour casser les briques qui avaient déjà servi ; par endroits, il y avait de gros morceaux de fer collés qu'il fallait enlever avec un gros marteau, pour ne pas les mettre dans la grosse meule du concasseur. L'Allemand qui était avec moi avait besoin d'aller faire une course, me dit "Je te laisse tout seul" et me recommande de ne surtout pas mettre des briques qui avaient du fer. Aussitôt parti, je choisis la brique qui avait un gros morceau de fer, et je l'ai mise dans le concasseur. Cela n'a pas tardé à faire du bruit et "Boum, boum, boum", ça faisait un bruit infernal. Celui qui était en bas l'a

entendu, il est vite monté, et m'a dit "Qu'est-ce qui se passe ?" Il a vite compris, il a débrayé, et ça s'est arrêté mais il a voulu sortir le morceau de fer qui était dans la meule ; le fer était chaud et il s'est brûlé les doigts. Et c'est celui qui était avec moi qui a pris l'engueulade : la meule était cassée en trois endroits, trois jours pour la réparer.

On m'a sorti de là et on m'a mis en bas à graisser les machines. Ce n'était pas pénible ; avec ma burette, je graissais tellement que, dans la semaine, j'avais employé trois fois plus d'huile qu'il n'en fallait.

J'étais réfractaire au boulot ; c'est à ce moment là, après tous ces sabotages, que j'ai été appelé pour voir le grand patron. Une sentinelle m'y amène, baïonnette au canon. Devant ce monsieur très poli, il me parle allemand ; moi, je lui dis". Je ne comprends pas votre langue, il faut appeler un interprète". Il me répond "Il n'y en a pas besoin, je connais le français, car j'ai fait toutes mes études à Paris". Alors, il me demande assez gentiment si je me rendais compte de tous ces sabotages, qui peuvent m'amener à des peines disciplinaires, que le grand chef du Reich gagnerait la guerre, qu'Hitler était un grand chef et qu'il fallait coûte que coûte lui obéir. Après toutes ces recommandations, c'est moi qui ai pris la parole et il m'a bien écouté ; j'ai reconnu que c'était un homme intelligent avec de l'instruction. Je lui dis : "Vous, Allemands, je ne vous comprends pas ; vous qui êtes disciplinés et qui, du moins je le crois, aimez la justice, vous ne respectez pas la convention internationale de Genève". A ce moment là, il me dit : "Que voulez-vous dire ?" Je lui dis : "Je fais partie du service de santé, je suis infirmier militaire, vous n'avez pas le droit de me faire travailler". Il réfléchit un moment et me dit : "Vous

Les Mémoires d'Alfred

pouvez me le prouver ?". Je lui dis : "Bien sûr". Il rappelle la sentinelle et lui dit : "Ramène le prisonnier à la Casbah chercher ses papiers". Je ramène mon livret militaire. Une fois de retour, il regarde mon livret où il y avait les cachets de l'hôpital militaire Robert Piqué de Bordeaux. Alors, il me dit : "Je vois que vous ne m'avez pas menti. Vous pouvez partir, avant 48 heures, vous aurez de mes nouvelles". Je lui réponds : "Quelles nouvelles ?" et il me dit : "Vous le verrez bien". Et en effet, la sentinelle me ramène à la baraque, et le lendemain matin, une sentinelle entre dans la baraque et crie : "Le P.G. (2) matricule 33139, Weg, Frankreich". Tous les copains me regardent et me disent : "Veinard, tu reviens en France !" Je ne réponds pas. Je n'allais pas en France, je revenais au Stalag.

Deux mois à ne rien faire qu'aux cartes (la belote, le poker), mais au bout de ce temps, un jour, une sentinelle est venue me chercher et me dit : "Tu vas en Kommando soigner des camarades P.G. malades, en qualité d'infirmier". C'était un petit kommando à côté du Rhin, composé de Français et de Belges ; nous étions 52. Mais tous les jours, il en manquait à l'appel. Le camarade infirmier comme moi, s'est évadé.

Moi, j'allais conduire deux fois par semaine les malades passer les visites plus sérieuses aux docteurs et dentistes ; moi, pendant ce temps, j'allais au "Pouf" (le bordel) voir les prostituées françaises ; elles étaient trois, j'étais bien vu de la patronne allemande, aussi je ne risquais rien, mais chaque fois que j'y allais, je sortais sous mes vêtements un costume civil. J'en ai sorti onze et ça a servi à faire évader onze copains. Puis quatre autres se sont évadés dans un wagon plombé de

moteurs qui allait en Suisse.

Avec plusieurs camarades nous avons acheté un civil de l'usine, avec des matières premières (marks, chocolat, café, etc.). Il a replombé le wagon quand les copains étaient dedans, et pas besoin de vous dire que tout cela était bien préparé, mais il ne fallait pas se faire prendre ! Au bout d'un certain temps, il n'y avait presque plus de copains P.G. et on m'a changé de place.

Je suis allé dans un kommando dans un puits de mine désaffecté pour remplacer le curé qui faisait fonction d'infirmier. Il y avait 400 prisonniers. J'étais peinard, pas beaucoup de boulot, tenir propre, la visite tous les matins par un médecin français lieutenant, une infirmerie où je couchais avec le curé, à côté l'interprète, un chef de camp et un aide infirmier que l'usine avait oublié car il était toujours malade. Le curé avait fait une petite chapelle de fortune où il disait la messe ; quand il y avait des malades sérieux, on les envoyait à l'hôpital où j'allais les voir et leur porter leurs colis et le courrier. Le curé, le docteur et moi-même avions un laissez-passer pour aller à l'hôpital ; nous y allions seuls, sans être accompagnés par les sentinelles.

A mesure que les colis arrivaient, je marquais le numéro sur un grand tableau, les copains arrivaient du travail et voyaient s'ils avaient un colis. Les colis étaient placés dans une pièce fermée à clef et quand l'heure était venue de la distribution, avec la sentinelle, l'interprète et moi-même, ouvrons les colis, les boîtes de conserves étaient mises sur une étagère avec le nom de chaque P.G. qui les reprenaient quand ils en avaient besoin. Au début, dans certains colis, il y

avait des noix, et dans les noix il y avait des lettres. Mais la sentinelle l'a vite vu, et après, c'était interdit, ou les noix étaient confisquées.

Une autre fois dans un colis, il y avait une bouteille d'eau de vie, heureusement colorée ; la sentinelle voulait la prendre, mais par l'intermédiaire de l'interprète, je lui ai dit de dire à la sentinelle que c'était un médicament (alcool iodé pour la pelade - chute des cheveux) et cela a marché à plusieurs reprises. Nous avons bu la bouteille de gnole. Le curé recevait du vin de messe, il en avait le droit. Une fois, avec les copains de l'infirmerie, on lui a bu une bouteille. Il était parti à l'hôpital et au retour, je lui ai dit ; Il m'a dit "Vous avez bien fait". Nous lui avons nettoyé son armoire qui était pleine de livres, ça valait bien ça. Nous y avons trouvé un nid de souris !

Avec les copains Georges, Maurice et le curé, on s'entendait bien. Nous mettions tous nos colis et conserves en commun et nous mangions tous les trois ensemble. Je suis resté quatre ans dans ce Kommando, mais un beau jour, il a fallu partir de nuit, 20 kilomètres par nuit, pendant dix jours.

Puis, un matin, vers dix heures, je vis passer des camions tous camouflés, des chars, je ne pouvais pas savoir qui c'était ; mais une Jeep est arrivée ; c'était un lieutenant américain qui nous a dit : "Vous êtes Français ?" Je lui dis : "Oui" - "Alors, vous êtes libres ; nous sommes la troupe de choc, on va à Berlin ; vous vous éparpillez dans le village, 4 à 5 par maison".

Nous sommes restés trois semaines environ, et puis nous sommes partis en

camions ; nous avons abouti dans une usine de filature pendant deux ou trois jours, et puis nous avons pris le train ; on a traversé le Rhin sur un pont de fortune, et on est passé en Hollande, puis en Belgique où nous avons été très bien reçus.

J'en garde un bon et agréable souvenir, les filles et les femmes belges ne savaient pas quoi faire pour nous faire plaisir, distribution de Chewing-gum, chocolat et bien d'autres choses. On passe aux douches et on part pour Libourne.

Là, nous étions attendus, nous avons bien mangé pendant deux jours, et en voiture pour Sainte-Foy. Nous étions quatre dans la direction de Bergerac. A Sainte-Foy, le pont était démoli ; un copain était désigné et attendait les P.G. ; alors, il a pris sa musette, on a traversé le pont à pied et de l'autre côté, une voiture m'attendait, direction La Roquille.

En arrivant presque au bourg, je vois ma petite maman qui allait ramasser pour les lapins avec un bourricot. J'ai dit à mon chauffeur : "Arrêtez-vous, c'est ma mère". Alors, quelle joie de la revoir après cinq ans d'absence ! Tout le village a vite su que j'étais rentré : c'était le 1er mai 1945, et beaucoup de gens, des amis, des copains, venaient me voir. "Et comment ça s'est passé ?". Plein de commentaires.

Beaucoup de P.G. n'étaient pas encore rentrés. Après un mois de repos, de va-et-vient, j'ai repris mon métier de forgeron, chez mon patron d'apprentissage pendant six mois, et puis je suis parti chez un autre patron à Ligueux pendant six mois, et je l'ai quitté pour me mettre à mon compte, le 27 avril 1946.

Je suis allé voir un copain qui était

Les Mémoires d'Alfred

charron et je lui ai dit : "Je n'ai plus de boulot". Il me dit : "C'est pas vrai ! Ici, ça va bien aller, tu vas m'aider". Je faisais de tout ce qui est en fer, le châtrage des bestiaux, des bétailières, des remorques, enfin beaucoup de travail. Mais le copain me dit "Je ne suis pas en règle, il faut te mettre à ton compte". Ce que j'ai fait, chacun pour soi. C'est ce que j'ai fait le 27 avril 1946.

Je suis resté à mon compte jusqu'à ma retraite à 60 ans, je l'ai prise puisque je le pouvais, étant ancien combattant-prisonnier de guerre.

Je me suis marié le 27 avril 1947 avec une fille de dix ans plus jeune que moi ; nous avons eu quatre enfants, deux filles et deux garçons. J'ai construit un atelier après avoir acheté le terrain, et avec ma femme nous avons fait les parpaings pour bâtir l'atelier, et avec mon beau-père qui est venu m'aider à faire les fondations et bâtir l'atelier.

Mais je n'avais pas d'outils de forgeron. J'ai entendu dire à Sainte-Foy qu'un forgeron cessait le travail ; il avait un soufflet de forge, une enclume, et une perceuse que l'on tournait à la main. J'ai acheté ce matériel, et quand l'atelier a été construit, j'ai installé ces machines, ce qui m'a permis de débiter. Par la suite, à mesure de mes ressources, j'ai acheté du matériel avec moteur, une perceuse à colonne, un touret avec meules de 30cm et un petit touret pour aiguiser les forêts.

Ma femme travaillait à mi-temps comme aide-ménagère et aide aux personnes âgées, et nous élevions lapins, poulets,

canards faisans et cochons. Nous avons eu quatre cochons, un pour nous, les autres nous les vendions, il fallait bien se débrouiller.

Jusqu'à maintenant la retraite se passe bien, pourvu que ça continue !

Conclusion

3 ans d'apprentissage,
4 ans de compagnonnage,
2 ans d'Active (Armée)
5 mois de rappel (les "Disponibles"),
8 mois de guerre (1939-1940),
5 ans de captivité (1940-1945),
30 ans à mon compte,

et à 60 ans la retraite, pour une retraite de 3 000 francs par mois.

Artisan forgeron.
Alfred BONIS
(Mai 2001)

(1) Décès dus au croup (diphthérie) qui faisait des ravages parmi les enfants. Le principe de la vaccination antidiphthérique ne sera découvert par Gaston Ramon qu'en 1923.

(2) P.G. = Prisonnier de guerre





Photo prise en 1952.

Venant de Sainte-Foy-la-Grande on voit à gauche l'atelier, forge de Monsieur Bonis, puis l'ancienne Agence Postale. (à droite sur la carte)

LES RÉFUGIÉS DE LONGWY

Guerre de 1939-1945

**DANIÈLE
PROVAIN**

En complément de l'article paru dans le précédent cahier, nous vous soumettons le témoignage de Mademoiselle AUERT que nous remercions pour sa contribution.

Mademoiselle Andrée AUERT
Pineuilh, 8 mai 2001

"Nous étions habitués aux exercices de défense passive, aux alertes, bien avant la déclaration de guerre. Ma mère avait vécu la guerre de 1914 en Lorraine et ne voulait pas revivre ça. Aussi nous n'avons pas été surpris quand il a fallu partir. Je me souviens que c'était un dimanche. Ma mère avait préparé un lapin. On est venu nous prendre à treize heures et nous sommes partis laissant le lapin sur la table ...

Mes frères avaient 6 et 10 ans, moi 16. Nous avons voyagé dans des trains en bois : le convoi comprenait des femmes, des enfants et des vieillards. En route, en raison des bombardements allemands, nous avons été déroutés par Juvisy (près de Paris), où nous sommes restés toute la nuit dans la gare.

Le convoi suivant a été mitraillé par les Italiens et les gens se réfugiaient sous les wagons.

Quand nous sommes arrivés à Sainte-Foy, beaucoup de monde nous attendait à la gare avec le maire.

La première nuit, nous avons été hébergés au Casino Rey, où on avait

mis une grosse épaisseur de paille. Puis les Réfugiés furent dirigés sur Sainte-Foy et dans la campagne. C'est ainsi que nous nous sommes retrouvés à La Trapelle dans deux pièces où il n'y avait pas d'évier, pas d'eau, pas de gaz.

A Longwy, je suivais le cours de l'École Pigier. Ici, ma mère a fait le ménage chez le docteur Moulène.

Presque tout le monde est reparti en 1940 de façon échelonnée, après la signature de l'Armistice du 25 juin. Ma mère, veuve, avait perdu son droit au logement à Longwy, alors nous sommes restés ici.

J'ai été engagée par Monsieur Estragon et Monsieur Lamothe pour le ravitaillement général de 1942 à 1945.

Nous aurions préféré résider à Sainte-Foy car les cartes de ravitaillement pour les villes étaient moins strictes.

En campagne, nous n'avions pas droit au chocolat, aux pâtes et aux légumes secs. On estimait que les gens des campagnes pouvaient s'approvisionner plus facilement...

Une indemnité était versée aux Réfugiés pour payer le loyer. Les Dames de la Croix Rouge nous aidaient. Les popotes ont fonctionné à peu près un an. On emportait la soupe de légumes, l'alimentation tous les jours à midi. Notre famille y est allée rarement.

Les Réfugiés de Longwy

Guerre de 1939 - 1945

Les réfugiés Alsaciens ont été accueillis en Dordogne, les Lorrains en Gironde. Il y en avait à Castillon, Gensac et Pessac-sur-Dordogne.

J'ai le souvenir de temps durs et difficiles où il fallait être courageux pour faire face."

En poursuivant les recherches, nous constatons que très peu d'archives subsistent dans ce canton concernant cette période des Réfugiés de l'Est.

Notre sociétaire, Georgette BARRIERE a trouvé quelques informations sur la commune de Saint-Avit-du-Moiron à travers le Registre des délibérations du Conseil municipal.

Le 17 décembre 1939, le maire Monsieur HEBRARD signale que l'arrivée des Réfugiés le 5 septembre, a accru le travail du personnel communal. Après délibération, une indemnité de 1200 francs est votée pour le secrétaire de mairie (période du 1er septembre au 31 décembre 1939), 100 francs pour l'appariteur et 125 francs pour Madame BEAUCOURT chargée d'établir les imprimés se rapportant à la carte d'alimentation.

Le 10 mars 1940, le maire fait référence à la circulaire du Préfet de la Gironde, du 21 février 1940, sur l'organisation des locaux en vue de l'hébergement des Réfugiés. Beaucoup d'évacués reçus dans la commune, n'ont pu rester, faute de place. Aucun local n'est disponible et le baraquement demandé depuis quatre mois pour une classe de Réfugiés n'est toujours pas là. En conséquence, la commune ne peut recevoir d'autres évacués. Les classes surchargées rendent le travail du

balayeur pénible. Son traitement de 700 francs sera porté à 800 francs.

Le 14 avril 1940, un crédit de 5 000 francs est voté pour la régularisation des populations civiles évacuées.

Le 18 juillet 1940, la troupe logée dans les classes, la cantine et la cour de l'École, a entraîné des travaux de nettoyage, 200 francs sont votés et 350 francs pour les dépenses d'essence occasionnées par l'automobile au service de la mairie (la Rosengart de Monsieur NATUREL, instituteur).

Le 1er décembre 1940, distribution de tickets d'alimentation. 1 200 cartes d'alimentation surchargent le travail du secrétaire de mairie. Le Conseil décide d'attribuer à Madame BEAUCOURT, Régisseuse des Réfugiés, le soin d'assurer cette distribution, celle trimestrielle (des cartes de lait) et semestrielle (feuilles de coupons).

Une indemnité annuelle de 2 francs par carte, semble raisonnable.

Un crédit de 2 400 francs, prélevé sur les fonds libres, valable pour un an à compter de fin septembre 1940 est voté.

Le 9 mars 1941, le représentant du Secours National a reçu une somme allouée par la Municipalité, pour les enfants Réfugiés en vue de l'organisation d'une fête. Les organisateurs proposent de faire bénéficier tous les écoliers à cette réjouissance. La Société des Amis de l'Enfance (S.A.E.) couvrira la moitié de la dépense supplémentaire et la Municipalité l'autre moitié.

Le 14 avril 1941, lecture d'une lettre de Monsieur le Préfet de la Dordogne en date

Les Réfugiés de Longwy

Guerre de 1939 - 1945

du 31 mars 1941 qui signale que le poste de régisseur des Réfugiés sera supprimé à compter du 1er mai 1941.

Il reste encore 168 réfugiés allocataires et 20 non allocataires. Si le maire n'a plus la responsabilité financière du Service des Allocations, il reste néanmoins tout le travail s'y rapportant, l'application des circulaires relatives aux Évacués et le contrôle de tout le matériel confié aux Réfugiés.

Le 11 mai 1941, le service des Réfugiés ne prendrait à sa charge qu'une partie des frais pour la construction d'un baraquement destiné à l'école bien que Monsieur CROMBACK, Architecte départemental de ce service, soit conscient "des difficultés pitoyables tant au point de vue travail qu'hygiène dans lesquelles sont installées les écoliers".

Le Conseil municipal alloue un crédit de 25 000 francs pour cette construction.

Le 6 juillet 1941, le Maire informe le Conseil d'une lettre de Monsieur le Préfet trouvant insuffisante la participation de 25 000 francs.

Le conseil donne mission au Maire d'établir un rapport signalant que la commune a déjà dépensé près de 9 000 francs pour l'accueil des Réfugiés, ce qui porte à 34 000 francs l'effort financier consenti par la commune.

Le Conseil décide de demander à Monsieur le Maire de Saint-Nazaire de participer aux dépenses.

En conclusion, en 1942, la plupart des Réfugiés étaient repartis vers l'Est et une dizaine de familles seulement restaient au Pays.

Famille MAGLIOCA

Note transmise par Christian CHAUGIER

Les parents MAGLIOCA sont arrivés le 5 septembre à la gare de Sainte-Foy dans des wagons à bestiaux et conduits à Saint-Nazaire. Trois ou quatre jours après, un autre convoi de Réfugiés arrive en gare de Sainte-Foy. Parmi les nombreux Réfugiés se trouvent les quatre filles MAGLIOCA (Catherine, Joséphine, Lucienne et Antoinette). Le voyage a duré trois jours et trois nuits en wagon de 3ème classe, assis par terre dans les couloirs des wagons. En gare de Sainte-Foy, elles sont accueillies avec d'autres Réfugiés par le Maire de Saint-Nazaire, Monsieur EYNARD, et conduites à la Mairie de Saint-Avit où le groupe passe la nuit, couché sur de la paille.

Le lendemain, les soeurs MAGLIOCA retrouvent leurs parents à Saint-Nazaire, chez la famille CARBONNIERE. Elles découvrent un mode de vie très différent de celui qu'elles ont quitté (pas d'eau courante, la cheminée dans la cuisine avec le toupis (1), pas de sanitaire, etc. ...).

Quelques mois plus tard, la famille MAGLIOCA quitte Saint-Nazaire pour habiter au Sac, commune de Saint-Avit, chez Monsieur MARTY, où elle partage une maison avec une autre famille de Réfugiés.

En 1942, les MAGLIOCA quittent Saint-Avit pour habiter au Fleix à la Nougarede, chez Monsieur BOUTITIE. Cette habitation sera incendiée par les Allemands pendant les combats du Fleix en 1944.

Les quatre demoiselles MAGLIOCA se sont mariées avec des jeunes gens du pays et sont restées dans la région.

Les Réfugiés de Longwy Guerre de 1939 - 1945

Madame LEMBRINI et ses deux filles (Marie et Marie-Rose), Madame GABRIELLI et ses deux garçons (Walter et ?) arrivent chez la famille CHAUGIER au Bourg de Saint-Avit à cette même époque. Elles disposent d'un logement attenant à notre maison; il comprend : une cuisine avec cheminée, trois chambres, une cour commune. Les W-C. sont au fond de la cour.

Madame GABRIELLI quitte cette maison en 1942 pour rejoindre Sainte-Foy et habiter un logement individuel. Madame LEMBRINI restera à Saint-Avit jusqu'au printemps 1944 et rejoindra Sainte-Foy.

Sur la photo :

de gauche à droite dans la cour de la maison CHAUGIER

En haut : Madame LEMBRINI, Hélène CHAUGIER, Madame GABRIELLI.

En bas : Marie LEMBRINI, sa soeur Marie-Rose, Walter GABRIELLI et son frère, au centre Jacques CHAUGIER.

Merci à Madame BARRIERE et Monsieur CHAUGIER, pour leur participation.

A Suivre

(1) un chaudron que l'on met dans l'âtre. ■





LES AMIS
DE SAINTE-FOY
ET SA RÉGION

Siège social :

102, rue de la République
33220 Sainte-Foy-la-Grande

Directeur de la publication :

Danièle Provain

ISSN : 1158-8055

Correspondance :

Amis de Sainte-Foy et sa région
102, rue de la République
33220 Sainte-Foy-la-Grande

PUBLICATIONS :

La société est ouverte à tous.

Les sociétaires qui désirent publier un travail de recherche dans les cahiers doivent les adresser au Président.

La société "Les Amis de Sainte-Foy" n'accepte en aucune manière la solidarité des opinions émises par ses membres ou par les auteurs, même reproduits dans les cahiers.

Les mémoires publiés dans leur ordre de réception doivent être déposés, complets et définitifs, tapés à la machine, avant toute insertion. La commission des publications donnera son avis sur l'intérêt de l'insertion et ne saurait statuer sur un manuscrit non terminé ou non remis à Monsieur le Président.

COTISATIONS :

- Membre adhérent
avec abonnement aux cahiers **150 F 23 €**
- Membre adhérent
avec abonnement de soutien
aux cahiers **200 F 31 € minimum**
- Membre adhérent
sans abonnement aux cahiers **50 F 8 €**
- Tarif "Jeunes"
avec abonnement aux cahiers **100 F 15 €**
- Abonnement aux cahiers **150 F 23 €**

À régler au nom des

"Amis de Sainte-Foy et sa région"

CCP : Bordeaux N° 436 694 L.

Simplifiez notre comptabilité en vous acquittant en début d'année de la formule de votre choix.

BON DE COMMANDE

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Ville :

Tél. :

Règlement : Chèque
 Mandat
 Caisse